

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°7-2021 | (Spécial 33e Congrès) Octobre 2021 | 1 €

UN CONGRÈS REVENDEICATIF !





LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442
**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Intervention de Catherine Rochard lors du Congrès de l'UD
- 6 Résolution du 33ème Congrès de l'UD
- 9 Compositions des commissions élues lors du Congrès
- 11 Interventions des Camarades lors du Congrès

Le 33^e Congrès de l'Union Départementale s'est tenu à Segré, jeudi 14 octobre 2021.

420 représentants des syndicats FO du Maine-et-Loire étaient réunis et 101 syndicats étaient représentés.

À l'unanimité, le Congrès a voté pour le Rapport moral et d'activité présentée par la Secrétaire Générale.

Le rapport de Trésorerie a lui aussi été approuvé à l'unanimité.

25 camarades se sont inscrits dans la discussion. Bernard Dessables est également intervenu pour l'AFOC.

Vous trouverez dans ce numéro spécial du Combat Social toutes leurs interventions.

Vous constaterez qu'elles étaient, riches et combatives, qu'elles ont fait état des batailles menées par nos syndicats dans tous les secteurs : bagarres pour les salaires, pour les conditions de tra-

vail...

Face à la politique du gouvernement, aux attaques contre les libertés individuelles et collectives, contre nos conquêtes sociales et les salariés dans leur ensemble, nos syndicats du public comme du privé sont prêts à préparer le rapport de force inévitable!

Le Congrès a adopté sa Résolution Générale à l'unanimité.

Elle se trouve juste après l'intervention de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD FO du Maine-et-Loire fraîchement réélue par les 35 membres de la commission administrative.

La Résolution s'achève ainsi : Le Congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales

pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle. Le Congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.

Tous les camarades qui se sont portés aux différentes commissions ont été élus à l'unanimité, vous trouverez leurs compositions ainsi que la modification de statuts adoptée après la résolution.



Intervention de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD

paré ce congrès, à tous ceux qui hier et aujourd'hui ont installé, organisé cette salle, MERCI

Merci à John notre Camarade FO du CESAME et à Alive pour le son et l'image!

Camarades nos congrès sont souvent l'occasion d'évoquer l'histoire. Celui-ci est marqué par le 150e anniversaire de la Commune de Paris, première tentative de prise en main de son destin par la classe ouvrière. Les Communards, à 80 % ouvriers et artisans, en trois mois développent un programme socialiste et fédéraliste. Ils réorganisent l'économie au profit des travailleurs, ils adoptant le drapeau rouge, ils instituent entre autres, l'éducation obligatoire, gratuite et laïque. Les actes de la commune imprèneront profondément, et continuent d'imprégner le mouvement ouvrier, particulièrement syndical. Ils ont servi de guide pour revendiquer et conquérir les lois de protection des salariés, la sécurité sociale, le système de garantie chômage, le salaire minimum légal...

Nous avons rendu hommage, lors du 1er mai, à tous les combattants de la commune et aux 147 derniers « fédérés » fusillés dos au mur au Père-Lachaise. Nous avons décidé de poursuivre cet hommage à l'occasion de ce congrès. Non, « la Commune n'est pas morte ». Elle vit dans nos consciences et dans nos actes de militants syndicalistes! Vous pourrez contempler dans cette salle quelques affiches qui l'évoquent.

Camarades, il me faut maintenant évoquer ces 3 années écoulées et vous présenter un point sur l'actualité.

Ces trois dernières années ont été traversées par des mouvements importants dont le premier a été celui dit des Gilets jaunes.

Des centaines de milliers de femmes et d'hommes, pour leur immense majorité des salariés — actifs, chô-

meurs ou retraités — souvent précaires, ont occupé les ronds-points, manifesté tous les samedis. Ce mouvement a fondamentalement été le révélateur d'une colère profonde engendrée par des années de gels ou de faibles augmentations des salaires, par la diminution des retraites et des pensions.

Face à l'ampleur de ce mouvement, Emmanuel Macron a dû renoncer à la hausse de la taxe sur les carburants qui en était à l'origine. Il annonce ensuite diverses mesures dont le lancement d'un « grand débat national ».

Alors qu'il réprime les manifestants avec une brutalité inconnue jusqu'alors, le président cherche à associer les organisations syndicales et les corps intermédiaires à la résolution de cette crise. FO n'est pas un corps intermédiaire, FO est un syndicat indépendant. Responsable, notre Confédération comme notre UD, avons refusé d'y participer. Quant aux conclusions de ce « grand débat », elles ne seront jamais ni discutées ni bien sûr reprises au sein du gouvernement et rejoindront les poubelles de l'histoire.

Dans le même temps, nous avons recherché la jonction avec les gilets jaunes, sur la base de nos revendications, pour beaucoup communes avec les leurs. Nous avons réussi à associer dans cette recherche la CGT et dans son sillage la FSU et Solidaires, l'UNEF et l'UNL. Puis nous avons, dès le 14 décembre, défilé ensemble.

Avoir opéré cette jonction a permis que la défiance initiale des gilets jaunes à l'égard des syndicats tombe : tout au long de la bagarre contre le projet de réforme des retraites, les Gilets jaunes manifestent avec nous.

Dès le mois de mars 2019, nous avons alerté sur le projet gouvernemental d'une réforme « systématique » des retraites.

Le gouvernement ne présente aucun

Chers camarades,

Bonjour à tous,

Bienvenue à ce 33e congrès de l'union départementale FO du Maine-et-Loire.

Ouf on y est! Après un report et des incertitudes et avoir dû jouer des coudes pour faire respecter les règles! Merci à Yves de nous honorer de sa présence et de le présider.

Bienvenue à Priscillia l'assistante d'Yves, Remerciements à Madame Coquereau Maire de Segré en Anjou Bleu pour nous accorder la jouissance de ce parc expo à un tarif préférentiel, ce qui nous permet de tenir ce congrès dans de bonnes conditions.

Bienvenue à tous les camarades invités qui ont fait le déplacement et ils sont nombreux et c'est avec beaucoup de plaisir que je les accueille.

Merci à nos partenaires que vous pourrez rencontrer tout au long de cette journée dans le hall d'accueil et qui sauront vous renseigner. En fin de matinée, ils seront à la tribune pour une brève présentation de leur activité. Je les remercie pour le soutien apporté à nos militants, nos adhérents, lors des matinées d'informations et dès qu'ils ont besoin d'aide. Je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil qui soit.

Bienvenue à Jean Claveau qui nous fait l'amitié de revenir parmi nous avec ses magnifiques dessins, et si drôle! Merci Jean.

Et à tous les Camarades de l'UL de Segré, à tous les militants qui ont pré-

projet écrit sur lequel discuter, juste une « orientation » particulièrement inquiétante : la volonté de fusion de tous les régimes de retraite en un unique système de retraite par points, et ouvre des « concertations » — pas des négociations — avec les organisations syndicales. En l'absence de tout projet écrit sur lequel discuter, notre Confédération quitte ces concertations et organise le 19 septembre un rassemblement massif à Paris qui réunira 15 000 manifestants.

La colère monte. Une grève illimitée des transports à partir du 5 décembre est annoncée. Partout la grève se prépare à l'appel d'une intersyndicale sans la CFDT (favorable à la retraite par points). Une des plus grandes grèves dans l'histoire des transports démarrera et durera plus de 5 semaines.

Durant cette période, notre Confédération comme notre UD ne lâcheront rien et seront à l'offensive pour organiser la grève partout où cela sera possible dans les transports, dans l'enseignement, la santé les entreprises du secteur privé... Cette mobilisation aura le soutien massif de toute la population.

Le gouvernement suspendra cette réforme sous prétexte de « crise sanitaire ». C'est un faux prétexte. C'est bien la puissante mobilisation qui a eu la peau de la réforme « systémique ». Nous avons gagné une bataille, mais pas la guerre : depuis quelque temps, la volonté de « réformer les retraites » réapparaît sous forme d'un projet de recul de l'âge de départ et de destruction des régimes spéciaux. À ce jour, notre Confédération comme l'ensemble des organisations syndicales ont fait savoir qu'elles s'y opposeraient.

Durant toute cette période, la politique de « réduction des déficits » a profondément impacté la fonction publique qui a subi de profondes transformations.

Qu'il s'agisse de défendre les finances publiques, l'éducation, la santé, l'UD a toujours été aux côtés de ses syndicats en apportant à chaque fois le soutien des camarades de l'interprofessionnel. Je ne reviendrai pas sur toutes les mobilisations dans ce secteur, elles sont retranscrites dans le rapport d'activité. Mais je veux ici souligner les excellents résultats de nos camarades aux élections profes-

sionnelles dans tous les secteurs de la fonction publique. Dans le département nous sommes :

• Premiers dans la fonction publique d'état,

• Premiers dans la fonction publique hospitalière,

• Troisième à 0,5 point des deuxièmes (la CGT) dans la fonction publique territoriale.

Bravo mes camarades. Maintenant objectif 2022!!

Avant de passer à l'actualité, je ne peux pas ne pas évoquer la question de la défense des libertés démocratiques et syndicales.

Engagé dans une spirale liberticide au prétexte de la pandémie, le gouvernement a mis en chantier une loi dite de « sécurité globale » en novembre dans le cadre d'une procédure accélérée.

Dans le même temps, le 2 décembre, il publie des décrets qui élargissent considérablement la possibilité de fichage notamment les militants syndicalistes.

La détermination du gouvernement à passer cette loi en urgence montre à quel point elle constitue pour lui un point d'appui important pour réprimer toutes contestations contre sa politique de destruction de nos droits et garanties collectives. Là encore, nous avons été à l'offensive en initiant une intersyndicale qui a appelé à la mobilisation le 25 puis le 28 novembre après le passage à tabac de Michel Zecler.

Le 28, plus de 4000 personnes manifesteront à Angers. Nous nous sommes associés au collectif 49 pour les libertés démocratiques qui réunit notamment la FSU, la CGT, Solidaires, la libre pensée, la ligue des droits de l'homme, Amnesty International, et le mouvement pour la paix.

La crise de la COVID 19 a conduit le président Macron à décider les mesures dont tout le monde se souvient : état d'urgence qui perdure (et qui risque de perdurer jusqu'après les présidentielles!) confinement généralisé, fermeture des « commerces non essentiels » dont les lieux de culture, interdiction des rassemblements...

Fermeture également des écoles, des

lycées des universités avec mise en œuvre du télé-enseignement dont les conséquences dramatiques se font déjà sentir, fermeture des entreprises, mise en place du chômage partiel et du télétravail.

Quant aux hôpitaux, ils ont pris la crise de plein fouet. Comment pouvait-il en être autrement quand depuis plus de 20 ans les gouvernements successifs se sont employés à fermer plus de 100 000 lits (économies budgétaires obligent)? Fermetures qui se sont poursuivies en pleine crise sanitaire : 5 700 selon le ministre de la Santé lui-même en 2020!

Très rapidement, notamment pendant le confinement, l'UD s'est organisée pour répondre aux syndicats, les aider à exiger la tenue des instances, répondre aux salariés, exiger les moyens de protection qui ont tant fait défaut notamment aux personnels soignants.

Dès le 11 mai, nous avons tout mis en œuvre pour que nos locaux rouvrent et que nos activités reprennent dans les meilleures conditions.

Fatigués et à bout, les personnels hospitaliers du public comme du privé ne se satisfont pas des applaudissements. Déterminés à voir leurs revendications satisfaites, ils ont organisé une puissante mobilisation le 16 juin 2020. Ils se sont mis en grève avec leurs syndicats FO, CGT et SUD pour exiger de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaire. Le ministre de la Santé a ouvert des négociations, « le Ségur de la santé ». Le ministère est contraint d'octroyer des primes pérennes pour la majorité des catégories de personnels dans le public comme dans le privé. Mais des catégories, notamment médico-sociales, sont exclues de ces augmentations. Pour eux, le combat se poursuit. Comme il se poursuit avec les unions départementales FO de la région en soutien à nos syndicats hospitaliers pour exiger l'ouverture voire la réouverture des lits d'hospitalisations, de réanimation et le maintien des services d'urgence. Cette bagarre est celle de tous! dans le Maine-et-Loire ce sont plus de 200 lits qui ont été fermés en 2021.

Au mois de juillet, le président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un « passe sanitaire » et la vaccination obligatoire pour les soi-

gnants. L'Union Départementale revendique que ceux qui le souhaitent puissent accéder à la vaccination, mais elle refuse la division entre salariés vaccinés et non vaccinés. Comment pourrions-nous ne pas combattre l'introduction dans le Code du travail et le statut de la fonction publique de nouvelles possibilités dérogatoires de sanction : la suspension sans salaire avec la possibilité à terme du licenciement ou de la révocation contre ceux qui ne rempliraient pas leur obligation vaccinale ? C'est ainsi que dès le 21 juillet avec la CGT, nous avons organisé un rassemblement à la préfecture et soutenu les salariés qui ont manifesté tous les samedis pour refuser les sanctions qu'implique cette « passe sanitaire ». Et soyons clairs : nos camarades hospitaliers démontreront dans le cours des débats, j'en suis sûre, que ces mesures n'ont rien de sanitaire, qu'en fait elles s'intègrent dans une politique de démantèlement de l'hôpital.

Cette crise sanitaire s'est avérée une aubaine pour le gouvernement qui l'a largement utilisé pour s'attaquer à l'ensemble de nos droits et garanties collectives : dérogations au temps de travail ; modification des règles relatives à la prise des congés payés ; poursuite souvent abusive de la télétravail... Après avoir mis en œuvre le « quoi qu'il en coûte » en attribuant des aides aux entreprises sans exiger de contreparties, le gouvernement indique qu'il va falloir rembourser !

Mais comme le dit notre camarade Yves Veyrier le « quoi qu'il en coûte » accordé aux entreprises ne peut devenir le « quoi qu'il en coûte » aux salariés. Notamment, ce n'est pas aux chômeurs de payer la crise. Pour Force Ouvrière la réforme de l'assurance chômage ne se justifie pas et nous la combattons jusqu'au bout. De même la pression sur les salaires alors que les actionnaires ne cessent d'engranger des dividendes devient intolérable quand de surcroît les prix de l'énergie flambent !

C'est ainsi que nous avons préparé le 5 octobre avec l'intersyndicale, en mettant en avant comme revendications les augmentations de salaire, l'abandon des sanctions contre les salariés, l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, l'abandon de projet de réforme des retraites, la défense de la protection sociale. Nous l'avons préparée avec les secteurs déjà dans l'action, le CHU avec les

ambulanciers, le groupe VYV 3, et si ce n'était pas le déferlement, ce 5 octobre qui a rassemblé 700 manifestants dans le département pour FO est un point d'appui pour poursuivre l'organisation du rapport de force. Nous devons être à l'offensive au risque de voir déferler de nouveaux mouvements comme les Gilets jaunes. Soyons attentifs à toutes les revendications, si nous ne voulons pas être délogés comme les partis politiques.

Camarades, durant ces trois années, nous avons œuvré pour le développement de l'organisation. De nouvelles implantations syndicales ont été réalisées : sur la base logistique GIPHAR, à la CAIB, entreprise de plus de 500 salariés, à Espace Émeraude, chez Nicoll, entreprise également de plus de 500 salariés, à l'AMIPI dans les EHPADs etc. Ce qui nous a permis de maintenir notre représentativité ! Il ne faut rien lâcher et sans relâche construire et développer.

Il nous faudra aussi être attentifs à l'avenir de la sécurité sociale pour laquelle ce gouvernement a des projets qui n'en doutons pas, poursuivra la volonté de son démantèlement. C'est pourtant l'assurance maladie qui a pris en charge les tests, la vaccination, les arrêts de travail, les hospitalisations ! Nous sommes attachés à son financement par les cotisations ! Nos anciens l'ont créé battons-nous pour la garder !

Préserver l'indépendance de l'organisation doit demeurer une priorité !

Cela fait maintenant presque 6 ans que nous vivons sous un régime d'état d'urgence, consécutif d'abord aux attentats et aujourd'hui à la crise sanitaire. Il vise un objectif : permettre au gouvernement de rechercher à chaque fois l'union nationale pour nous expliquer qu'il n'y aurait pas d'autre issue que sa politique. Pour FO c'est non, et notre indépendance nous permettra de poursuivre sur nos revendications y compris pendant la période électorale qui est ouverte. Nous ne sommes pas aux ordres !

Pour conclure, avant d'ouvrir la discussion, je tiens à remercier chaleureusement tous les camarades qui se sont investis pendant de nombreuses années au sein de nos instances et pour qui la retraite arrive.

Avec leur départ, la commission administrative comme le bureau de l'UD vont être profondément renouvelés et de nouveaux camarades, souvent de jeunes camarades et je m'en félicite, vont arriver. Souhaitons-leur la bienvenue.

Une attention particulière à Bernard Dessables et à Alain Duchêne qui ont œuvré pendant de nombreuses années à la défense des intérêts des salariés en étant respectivement défenseur syndical et conseiller prud'homme. Qu'ils soient remerciés pour leur grande disponibilité, la satisfaction d'avoir très souvent obtenu réparation pour salariés, pour les analyses juridiques pointues et d'une très grande clarté qui ont permis à bon nombre d'entre nous de tenir la dragée haute à leurs patrons !

Merci à Bernard pour son investissement au sein de l'AFOC !

Merci à Jean-Jacques Nicolai si souvent sollicité par bon nombre d'entre nous ! Il a été dans la foulée de Daniel Juret, le concepteur, le rédacteur du Combat social, il en a fait ce journal que nous avons aujourd'hui et qui est un point d'appui important pour les militants et les adhérents. Nous lui devons, les professions de foi des élections, la mise en forme de tracts, et tant d'autre chose nous avons mis un Corse au travail !!! les blagounettes du lundi matin nous manqueront ou pas selon leur niveau !

Merci à Sylvie que je sollicite souvent. J'aurais une attention particulière pour Anne-Marie qui va nous quitter à la fin de l'année après 40 années passées au secrétariat de l'union départementale. Elle est une des mémoires importantes de l'organisation, elle connaît chacun de nous, elle a fait preuve de grande disponibilité. Une page se tournera au 31 décembre et nous devons écrire une autre histoire. Merci Anne-Marie et nous aurons l'occasion de célébrer ton investissement au sein de cette union départementale comme salariée, mais également comme militante attachée à l'organisation.

Merci mes camarades,

À vous la parole,

Vive l'union départementale Force Ouvrière

Vive la confédération générale du travail Force Ouvrière !

33e Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE de Maine-et-Loire Résolution générale

Le Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE de Maine et Loire, réuni à Segré le jeudi 14 octobre 2021, année du 150e anniversaire de la Commune de Paris, réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes de liberté et d'indépendance du mouvement syndical pour œuvrer à l'émancipation des travailleurs.

L'indépendance syndicale à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et de toute influence extérieure, implique qu'aucune consigne de vote pour une élection à caractère politique ne soit donnée.

Le Congrès s'oppose à toute volonté d'associer les organisations syndicales à la gouvernance économique du pays : le rôle des organisations syndicales est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés et non « l'intérêt général ». Le Congrès oppose à l'« intersyndicale permanente », aux plateformes revendicatives « fourre-tout » et aux journées de grève « saute-mouton », l'unité syndicale sur les revendications dès que cela est possible, la clarté des revendications et la recherche de l'action efficace.

Le Congrès apporte son soutien à tous les travailleurs qui luttent pour leurs droits et leurs conditions de vie à travers le monde entier.

Il constate qu'en France, depuis les grèves contre la Loi Travail et les ordonnances Macron jusqu'à la bataille sur les retraites, depuis le mouvement des Gilets Jaunes jusqu'aux manifestations de rejet des mesures liberticides et du passe sanitaire, les mobilisations s'intensifient.

Ambulanciers, sages-femmes, psychologues, salariés du groupe VYV, AESH... : le Congrès soutient sans réserve les mobilisations en cours et les actions engagées dans le départe-

ment par ses syndicats.

Le Congrès affirme avec le CCN de la Confédération Force Ouvrière : « L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. (...) Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. »

DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Dans notre pays, les restrictions des libertés individuelles et collectives sont inédites. Depuis 18 mois, le gouvernement a proclamé l'« état d'urgence sanitaire » et prévoit son maintien au-delà du 15 novembre 2021. Cet état d'urgence rend possible, à tout moment, la restriction du droit à se réunir, à manifester ou encore le recours au couvre-feu par les autorités. Par ailleurs, les projets et lois liberticides s'accumulent, de la Loi Sécurité globale à la Loi portant sur la gestion de la crise sanitaire.

Le Congrès constate que les mobilisations contre le « passe sanitaire » ont regroupé des centaines de milliers de manifestants depuis le discours du Président de la République du 12 juillet 2021 qui l'instaurait. Le Congrès n'accepte pas la division entre vaccinés et non vaccinés et demande la réintégration de tous les suspendus. Il condamne fermement les sanctions envers les fonctionnaires, agents publics et salariés non vaccinés. Il revendique l'abrogation de la « Loi de gestion de crise sanitaire » et soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « passe sanitaire ».

Le Congrès soutient et soutiendra les mobilisations pour la défense des libertés individuelles et collectives, la défense du Statut de fonctionnaire et du Code du travail. Le Congrès réaffirme son profond attachement aux libertés. Il exige notamment le respect de la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, la liberté syndicale ainsi que le respect du droit de grève. Le Congrès condamne fermement les propos d'Olivier Véran à Aix, renforcé par ceux de Macron à Marseille et s'opposera à toute remise en cause de ce droit de grève.

DÉFENSE DES CONQUÊTES SOCIALES

Le gouvernement utilise comme prétexte la crise sanitaire pour continuer d'avancer dans la destruction de nos conquêtes sociales : sécurité sociale, retraites, services publics...

Sécurité sociale

Le Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité. Il rappelle que la Sécurité sociale de 1945 est un outil de progrès et de solidarité collective, basé sur le principe « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ». Il condamne tous les projets visant à remettre en cause le salaire différé (Grande sécu, Ve branche...).

Le Congrès dénonce les différentes Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui imposent la suppression de milliers de postes. Le Congrès revendique l'abandon du projet de destruction de la Sécurité sociale contenu dans la lettre de mission Véran /Dussopt /Pietraszewski adressée à l'Inspection générale des finances (IGF) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en vue des prochaines COG, qui préconise la fusion des conventions collectives, celle des organismes CAF et CPAM ainsi que l'accélération des suppressions de

postes.

Le Congrès revendique :

- l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses
- la suppression de la CSG
- l'arrêt des exonérations de cotisations sociales qui « fabriquent le trou de la Sécu »
- la création d'une couverture dépendance intégrée à l'assurance maladie et l'abandon de la « journée de solidarité », journée de travail gratuit pour financer cela

Retraites

Le gouvernement annonce vouloir maintenir la réforme des retraites qu'il avait été contraint de suspendre face à la grève massive de 2019-2020.

Le Congrès réaffirme quant à lui son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux. Il rejette le projet gouvernemental de régime universel de retraite par points.

Le Congrès revendique l'abrogation de tous les textes qui visent à retarder l'âge légal de départ à la retraite et à la diminution des pensions.

Le Congrès rappelle ses revendications : départ à la retraite à 60 ans à taux plein, retour aux 37,5 annuités de cotisations, calcul des retraites sur les dix meilleures années pour le privé et maintien des six derniers mois pour le public, taux de remplacement à 75 % du salaire moyen, revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires, retrait de la CSG supportée par les retraités qui ont déjà cotisé toute leur vie professionnelle.

Services publics

Le Congrès réaffirme son attachement au Statut général de la Fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

Après avoir dénoncé et combattu les contre-réformes successives menées dans la fonction publique (RGPP, Réate, Notre, MAP, T2A, la loi HPST pour l'hôpital public ou loi santé 2022), le Congrès revendique l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction publique qui permet l'entrée massive de contractuels et

accélère la dégradation du service public et sa privatisation.

En pleine crise sanitaire, plutôt que de renforcer les moyens et effectifs des hôpitaux pour faire face, le gouvernement a décidé de fermer 5758 lits en 2020. 1,2 million d'interventions chirurgicales ont été annulées depuis mars 2020. Cet été 2021, des centaines de lits ont été fermés faute de recrutements dans notre région. Au CHU d'Angers, là ce jour, 12 lits de cardiologie sont toujours fermés. Par ailleurs, le ministre Véran a suspendu plus de 20 000 personnels de santé, dont 54 au CHU d'Angers. Le Congrès constate que ces mesures n'ont rien de sanitaire. La tentative de faire des hospitaliers les boucs émissaires de la situation catastrophique des hôpitaux est inacceptable.

Le Congrès revendique le recrutement de personnels sous Statut en nombre, la réouverture de tous les lits, et le maintien de tous les services et les structures.

Le Congrès condamne la réforme territoriale qui se poursuit. Le Congrès combat toutes les suppressions d'emplois et l'aggravation des conditions de travail des agents engendrées par ces réorganisations territoriales, notamment la remise en cause des mesures dérogatoires sur le temps de travail et la généralisation des 1607 heures.

Le Congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur lutte contre la territorialisation de l'école au travers des rythmes scolaires, contre l'autonomie des établissements, la contre-réforme des collèges, du lycée et celle du baccalauréat qui organise la disparition d'un diplôme national reconnu sur tout le territoire, contre Parcoursup qui empêche l'accès aux études choisies.

Le Congrès dénonce la liquidation des trésoreries et des services des impôts. Il revendique le rétablissement d'un véritable Service public de proximité et condamne son démantèlement avec les « Maisons France Services ».

Dans les EHPAD dans lesquels les conditions de travail et d'accueil des résidents sont dans bien des cas indignes, le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident » et demande l'ouverture de centres de formation (IFSI, IFAS) pour permettre la nécessaire augmentation du nombre d'agents.

Le Congrès appelle tous ses militants

à se mobiliser dès à présent pour les élections professionnelles Fonction publique 2022 et à élaborer les cahiers de votants.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, DES RETRAITES ET DES PENSIONS

Alors que les prix flambent, notamment ceux de l'énergie suite à la privatisation de ce secteur, alors qu'1,5 million de chômeurs perdent 40 % de leur indemnisation suite à la mise en place de la contre-réforme de l'assurance chômage au 1er octobre 2021, alors que la misère grandit, l'augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions devient une urgence sociale.

Le Congrès revendique :

le SMIC à 1450 € nets/mois,

l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique avec une augmentation de rattrapage de 20 % de la valeur du point d'indice,

la généralisation d'un 13e mois de salaire,

le minimum retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public

le retrait du jour de carence dans la fonction publique.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le Congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes dans les grilles de classifications.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le Congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

EMPLOI/DROIT DU TRAVAIL

Avec 9,7 % le taux de chômage officiel dans le département reste à un très haut niveau et ne cesse d'augmenter.

Assurance chômage

Le Congrès réaffirme son opposition à la réforme de l'Assurance chômage

du 28 juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui s'attaque aux droits des demandeurs d'emploi notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017. Il condamne la politique de sanctions et de radiation des demandeurs d'emploi menée par le gouvernement afin de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, le Congrès dénonce la détérioration des conditions de travail des agents de Pole-Emploi qui n'a cessé de s'accroître depuis la fusion des Assedic et de l'ANPE et va de pair avec la dégradation du service rendu aux allocataires.

Aides aux entreprises « quoi qu'il en coûte » aux salariés et désindustrialisation

Le Congrès s'insurge : les 240 milliards d'euros versés aux entreprises (dont un tiers de subventions) dans le cadre de la crise sanitaire, l'ont été sans contrepartie en termes de maintien des emplois et auront permis de financer de nombreux plans de restructuration et de licenciements. Rien qu'en 2020, ce sont 360 500 emplois qui ont été détruits dans le secteur privé, soit une baisse de 1,8 %. Ce chiffre atteint 2 % dans l'industrie, confirmant que le gouvernement a également profité de la Covid pour accentuer la désindustrialisation sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union européenne. Ces orientations conduisent en Maine-et-Loire à l'annonce de nouveaux « plans sociaux », comme pour Michelin à Cholet. Elles ont provoqué depuis trente-cinq ans la suppression de nombreux emplois industriels. Ainsi, plusieurs grandes entreprises (Thomson, Thyssen, Constellium (ex Cegédur), Valéo EEM Angers la Roseiraie, Motorola, Bull ATOS, ACT, NEC Packard Bell, Eram, Christian Lacroix, Georges Reich, New Man, les Ardoisières, Contellium...) et de nombreuses TPE et PME ont disparu ou ont fortement réduit leurs effectifs.

Le congrès considère que l'État a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels ainsi que de relancer l'activité industrielle dans le pays, y compris par la prise majoritaire du capital des entreprises.

Droit du travail

Le congrès exige :

l'abrogation de la loi de 2008, de la loi Rebsamen de 2015, de la loi El-Khomri de 2016 et des ordonnances

« Macron » de 2017 qui permettent de déroger aux conventions collectives en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la convention de branche, ouvrant ainsi la porte au moins-disant social. Le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

L'abrogation de la loi du 13 juin 2013 issue de l'ANI dit sur la sécurisation de l'emploi et des ordonnances « Macron » qui sous couvert de « flexisécurité » facilitent les licenciements et « sécurisent » les employeurs quant à leur coût par le plafonnement des indemnités des prud'hommes.

Le Congrès dénonce l'instrumentalisation par le gouvernement de la crise sanitaire pour attaquer le Code du travail, les Conventions collectives et des Statuts.

Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail, comme les ruptures conventionnelles collectives. Le Congrès dénonce les recours abusifs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle. Il revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986) et des moyens pour un contrôle renforcé par l'administration du travail.

Le Congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé et s'oppose au développement de la précarité de l'emploi (CDD, Intérim, contrats de chantier ou de mission, temps partiel imposé...). Il condamne les pratiques des employeurs consistant à utiliser les stagiaires comme main d'œuvre défiant toute concurrence.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, s'appuyant sur les batailles engagées dans le département dans la dernière période par ses syndicats et ses structures.

Télétravail

Le Congrès considère que le télétravail, dont le développement massif a été favorisé par la crise sanitaire, ne saurait devenir la norme ou être généralisé, mais doit rester sur la base du volontariat, car il contribue à l'isolement du salarié. Il ne doit pas servir à la réduction des postes de travail, à la fermeture de sites, à la mise en place d'organisations de type « Flex Office » ni plus généralement à la remise en cause des droits acquis des salariés.

Formation professionnelle

Le Congrès dénonce la mise en place de la réforme de la formation professionnelle qui, en supprimant le Congé individuel de formation (CIF) au profit du Congé personnel de formation (CPF), a renforcé la mainmise du gouvernement, ponctionnant ainsi les cotisations formation des salariés.

DÉVELOPPEMENT

Le Congrès exige :

l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale et les accords Jacob de 2010,

L'abrogation des lois Rebsamen notamment sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes qui porte atteinte à la liberté des organisations syndicales et permet aux employeurs de contester l'élection de représentants du personnel,

L'abrogation des ordonnances « Macron » portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE) en lieu et place du CE, des DP et des CHSCT. Constituant une atteinte au droit à la santé, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés, ces ordonnances visent de surcroît à limiter les heures de mandat dédiées à la défense des revendications individuelles et collectives ;

la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour le Congrès, les syndicats et les militants doivent redoubler d'efforts pour développer l'organisation.

Le Congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle. Le Congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.

Composition des différentes commissions et du Bureau de l'Union Départementale

Catherine Rochard

- Secrétaire générale

Neau Frédéric

- Secrétaire adjoint

Magali Lardeux

- Secrétaire adjointe

Anthony Kerdreux

- Trésorier

Laure Chebardy-Banse

- Trésorière Adjointe

Xavier Allaire

Karine Salviac

Benjamin Delrue

Lucienne Sineau

Willy Duval

Sophie Jean

Alexandre Taille

Mireille Rouillard

Xavier Redon

Benoît Renault

Commission Administrative : titulaires

35 postes

Présentés par le syndicat

ALLAIRE Xavier	CONSEIL GENERAL	CONSEIL GENERAL	Sortant
BETAOUAF Seymour	CPAM	ORGANISMES SOCIAUX	Nouveau
CHEBARDY-BANSE Laure	SPASEEN	SPASEEN	Nouveau
CORNILLEAU Pierrick	ELIVIA LION D'ANGERS	AGRICULTURE FO 49	Nouveau
CABARET Nicolas	HOSPITALIERS DE SAUMUR	HOSPITALIERS DE SAUMUR	Sortant
DELRUE Benjamin	CHU	CHU	Sortant
DUBOURG Emmanuel	CHU	CHU	Sortant
DUVAL Willy	VALEO	METAUX ANGERS	Sortant
GRATTON Sophie	NICOLL	NICOLL	Nouveau
GRONDIN J François	LECLERC	ALIMENTATION 49	Sortant
JEAN Sophie	FO COM 49	FO COM 49	Sortant
KERDREUX Anthony	GROUPE VYV-POLE BIENS MEDICAUX	OSDD FO 49	Sortant
LANCHE Vincent	GROUPE VYV-POLE BIENS MEDICAUX	OSDD FO 49	Sortant
LARDEUX Magali	SNUDI	SNUDI FO 49	Sortant
LORRE Catherine	POLE EMPLOI	OSDD FO 49	Sortant
MEY Cyril	DGFIP 49	DGFIP 49	Nouveau
MOLINES Brigitte	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	Sortant
NEAU Frédéric	CAF	ORGANISMES SOCIAUX	Sortant
NOGUERA Christian	SANTE PRIVEE	SANTE PRIVEE FO 49	Sortant
NOIRAULT Lucie	GROUPE VYV-PETITE ENFANCE	SDAS FO 49	Nouveau
PAUL Yann	CPAM	ORGANISMES SOCIAUX	Sortant
PICHONNEAU Virginie	URSSAF	ORGANISMES SOCIAUX	Nouveau
PLAIRE Aurélien	CAIB	METAUX CHOLET	Nouveau
PLARD Nicolas	PCET	PCET	Nouveau
QUINCHARD Sophie	ESR	ESR 49	Sortant
REDON Xavier	ALM VILLE D'ANGERS	TERRITORIAUX ALM VILLE D'ANGERS	Sortant
RENAULT Benoit	SGP	SGP FO 49	Sortant
ROCHARD Catherine	GROUPE VYV-PAPDL	SANTE PRIVEE FO 49	Sortant
ROUILLARD Mireille	RESTORIA	ALIMENTATION 49	Sortant
SALVIAC Karine	SNFOLC	SNFOLC FO 49	Sortant
SINEAU Lucienne	POLE EMPLOI	OSDD FO 49	Nouveau
TAILLER Alexandre	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	Nouveau
TARDY Marc	DEFENSE	DEFENSE ANGERS LE MANS SAUMUR	Nouveau
TAVENARD Carole	GROUPE VYV-PAPDL	SANTE PRIVEE FO 49	Nouveau
XAVIER Noël	BATIMENT FO 49	BATIMENT FO 49	Sortant

Commission Administrative : suppléants

14 postes

Présentés par le syndicat

BORIE Fabienne	MALAKOFF HUMANIS	OSDD FO 49	Nouveau
BOUCLE Rodolphe	ALM VILLE D'ANGERS	TERRITORIAUX ALM VILLE D'ANGERS	Nouveau
CRILOUX Patrick	SCANIA	METAUX ANGERS	Sortant
FEVRIER Fabienne	MAIF	ASSURANCES	Sortant
FOULONNEAU Stéphane	BATIMENT49	BATIMENT49	Nouveau
GABDIN Cathy	SNUDI	SNUDI FO 49	Nouveau
JOUANNEAU Vincent	CHU	CHU	Nouveau
LARDEUX Cyril	CONCENTRIX	OSDD FO 49	Sortant
LE CAHAIN Nathalie	FO COM 49	FO COM 49	Nouveau
LUCAS Christel	DGFIP	DGFIP FO 49	Nouveau
MONIER Sébastien	ESR	ESR	Sortant
NAVEZ Hélène	LES CAPUCINS	SANTE PRIVEE FO 49	Nouveau
OSMONT Patricia	PCET	PCET	Nouveau
YQUEL Joël	ULOG	ALIMENTATION FO 49	Sortant

Commission des Conflits

5 postes

Présentés par le syndicat

DUBOURG-DAVY Emmanuelle	CHU	CHU	Sortant
FOUBERT Jacques	SNAMA	SNAMA	Sortant
NICOLAI J Jacques	SNFOCOS	SNFOCOS	Nouveau
PELLERIN Véronique	PCET	PCET	Nouveau
RUAU Dominique	Retraité FO COM	FO COM 49	Sortant

Commission de Contrôle

5 postes

Présentés par le syndicat

CARNOT Guy	ST EXUPERY	VILLAGE ST EXUPERY	Sortant
DESSABLES Bernard	METAUX ANGERS	METAUX ANGERS	Sortant
JOUANNEAU Hélène	CHU	CHU	Sortant
RAIMBAULT Philippe	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	HOSPITALIERS DE STE GEMMES	Sortant
WARNAULT Laurence	SNUDI FO 49+	SNUDI FO 49	Nouveau

Modification des Statuts de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Maine et Loire

ARTICLE 10

Le congrès élit une Commission Administrative composée de 35 membres.

Les secrétaires des Unions Locales siègent de plein droit à la C.A. Ils pourront éventuellement être remplacés par un membre de leur bureau.

Les candidats à la C.A. devront être présentés par un syndicat au moins 7 semaines avant la tenue du congrès. Ne sont éligibles que les candidats d'un syndicat ayant adhéré à l'Union Départementale depuis au moins un an, à jour de ses cotisations.

Aux 35 membres élus sera adjoint un membre désigné par l'Union Départementale des Retraités et Pré-retraités du Maine et Loire.

Tous les membres élus de cette Commission sont responsables au même titre de la gestion de l'Union Départementale. La Commission Administrative est chargée de l'arrêt des comptes.

(1)

Les frais de la délégation des réunions de la C.A. et du Bureau sont à la charge de l'Union Départementale.

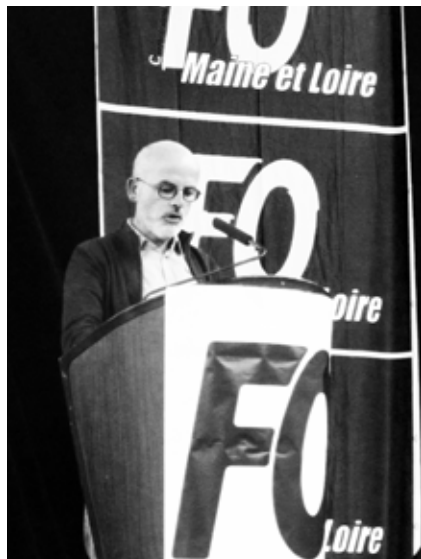
ARTICLE 11

Pour être valables, les décisions de la C.A. devront être prises à la majorité des présents, lesquels devront être au moins la majorité des membres.

La Commission Administrative se réunit **(2) tous les 3 mois** et, exceptionnellement, chaque fois que les circonstances l'exigent, sur convocation du Bureau.

*(1) Entre deux congrès et en cas de départ d'un membre de la Commission administrative, il pourra être procédé à l'invitation d'un camarade pour le remplacer.
Ce camarade pourra également participer au bureau après accord de la C.A. en cas de vacance.
Dans ces deux cas, le camarade ainsi invité ne pourra participer à aucun vote.*

(2) Tous les mois



Intervention de Frédéric Dauvier pour l'UL de Segré

les 12 zones d'activité. Diffusé à chacune de ces entreprises afin de faire connaître notre syndicat FO et ensuite la possibilité de monter des listes avec les salariés aux prochaines élections professionnelles.

Alors oui je m'attellerai à le faire avec les camarades qui constituent la vie de l'UL avec Elivia, pôle emploi, la Toque, la Poste, Manitou et tous ceux que j'ai oubliés...

c'est aussi une richesse de s'entourer de camarades du coin pour faire connaître l'UL et mobiliser les salariées de toutes ces entreprises

L'UL c'est savoir composer avec les autres syndicats de la bourse du travail, se montrer ferme tout en lâchant quelques détails de fonctionnement

L'UL c'est accueillir l'ensemble des travailleurs du privé et du public qui soient en activité, en recherche d'emploi, en retraite en formation tout le monde est essentiel. S'unir et arra-

cher des victoires sur l'amélioration des conditions de travail est notre priorité.

L'UL c'est aussi échanger, discuter, débattre tout simplement et repartir regonflé sur le terrain des luttes de classes

L'UL, enfin, c'est aussi une collaboration avec les services de la commune de Segré, dans la gestion des salles de la bourse de travail, et je tiens tout particulièrement à les remercier de leur rapidité de traitement de nos demandes d'interventions.

Et pour finir, merci aux camarades de leur participation à cette organisation de ce congrès

et vive la confédération générale du travail Force Ouvrière

Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'UL de Segré, c'est une première en tant que secrétaire de l'UL et je suis impressionné.

J'ai accepté ce mandat en sachant que la tâche est grande, car le bassin d'emploi est important.

Le pays segréen voire Anjou bleu Communauté offre un potentiel de création de syndicats énorme avec



Intervention de Lucienne Sineau pour les OSDD et Pôle-Emploi

17 % en moyenne avec des pointes jusqu'à 40 %. Les revenus de remplacement les plus bas subiront une baisse drastique, passant en moyenne de 885 euros à 662 euros nets par mois.

De plus, l'accès à ce revenu, en cas de perte d'emploi, va être durci. Plus de 1200 DE seront concernés par agence.

En même temps que se met en place ce nouveau régime d'assurance chômage, PE a décidé de la levée de l'anonymat des conseillers en charge de l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi, légitimement mécontents, pourront avoir accès au nom du collègue qui gère leur dossier.

La Direction est confiante, pour autant, elle vient de doter les salariés d'Ile de France d'un bracelet d'alarme en cas d'agression. Chacun se souvient, avec horreur, de l'assassinat de la collègue de Valence fin janvier 2021...

Nous sommes satisfaits que la CGT-Force Ouvrière ait saisi de nouveau le Conseil d'État pour faire échec à cette

contre-réforme.

Car, dans le même temps, le projet de loi de finances 2022 fixe une diminution de 1750 ETP alors que, dans cette période préélectorale, le nombre de missions pour PE explose. Les conseillers doivent, en priorité, consacrer leur temps et leur énergie aux jeunes, aux demandeurs d'emploi longue durée, aux travailleurs handicapés, aux bénéficiaires du RSA... ils doivent également trouver des volontaires pour les métiers du grand âge, du transport, de l'hôtellerie restauration... bref, tout est urgent et tout est prioritaire.

Aujourd'hui, les agents devraient conduire le « train de la relance » tout en restant sur le quai de gare au regard de leur propre salaire.

Car ce qui n'est ni urgent ni prioritaire c'est de reconnaître, par des augmentations de salaire, l'investissement des agents. Bercy l'a asséné : il n'y aura plus d'augmentation générale des salaires tant que le point d'indice de la fonction

Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel des OSDD et je vais vous faire un point de l'actualité syndicale à Pôle Emploi depuis le dernier congrès

L'actualité la plus récente est celle de la mise en œuvre, depuis le 1er octobre, de la contre réforme des allocations chômage. En effet, il n'est plus question d'assurance chômage : cette réforme est issue, non pas des négociations entre syndicats et patronat, mais de la feuille de route du gouvernement.

Plus d'un million de demandeurs d'emploi verront leur allocation baisser de

publique sera gelé. Donc, Pôle Emploi pratique une politique de prime à la tête du client. Nous avons eu la prime COVID distribuée à 20 % des salariés, sans doute que les 80 autres % se sont tournés les pouces. Nous avons eu l'accord intéressement, passé suite à référendum demandé par la CFDT et comparés. Cette prime ne sera versée que si le salarié est à temps plein, sans arrêt maladie au cours des 12 mois écoulés et si les demandeurs d'emploi sont satisfaits de Pôle Emploi. Le seront-ils quand ils verront la baisse de leur indemnisation ?

Et ce ne sont pas les primes qui vont compenser la baisse de nos garanties mutuelles santé et prévoyance.

Comme partout, Pôle Emploi a vécu durablement l'année 2020. Le télétravail est devenu une habitude. À cette date, les Instances Régionales Paritaires n'ont toujours pas repris leur fonctionnement en présentiel, ce qui est une vraie aubaine pour les Directions.

Force ouvrière s'est battue et a obtenu que les horaires variables s'appliquent

en situation de télétravail de la même façon que sur site. C'est un vrai gain en termes de qualité de vie au travail et c'est aussi le respect de l'accord OATT. Également, FO a obtenu que les collègues de la plateforme téléphonique, en télétravail, soient équipés d'un téléphone portable. Cette disposition a été reprise et étendue à l'ensemble du personnel dans l'accord télétravail négocié et signé par la CGT Force Ouvrière.

Dernièrement, les psychologues de Pôle Emploi ont été touchés par l'obligation vaccinale. Les psychologues représentent 900 salariés sur les 55 000 présents à Pôle emploi. Ils sont les seuls, à l'interne de Pôle Emploi, à être concernés. Parmi eux, 10 % environ ne veulent pas de la vaccination. En Pays de Loire, ces collègues sont actuellement en arrêt, très éprouvés par cette obligation. Force Ouvrière les soutient. Nous revendiquons, haut et fort, la suppression des sanctions pour ces collègues.

« Il va falloir se rendre compte que les gens ne sont plus corvéables à merci ». C'est le titre d'un article du Monde du

29 septembre 2021. Ce titre s'applique aux salariés de PE qui doivent remplir des objectifs, être continuellement performants, s'adapter à des changements continus et dénués de sens. Cela s'applique aussi aux DE qui ne veulent plus de postes aux conditions de travail difficiles, sans reconnaissance et très mal rémunérés.

La section Force Ouvrière des Pays de la Loire soutient tous les salariés dans leur combat. Elle revendique l'augmentation des salaires, l'abandon de la contre-réforme de l'assurance chômage, la création de postes en CDI, le maintien de toutes les agences de proximité, le respect des demandeurs d'emploi notamment par l'arrêt de la dématérialisation à outrance.

Fortes de ses victoires, la section se prépare aux combats à venir. Elle travaille à renforcer ses rangs. Elle est attachée à son syndicat des OSDD 49 et à l'interpro. C'est dans ce cadre que les OSDD 49 présentent ma candidature au bureau de l'UD, à la suite de Catherine LORRE.

Vive la CGT Force Ouvrière



Intervention de Yannick Mauboussin pour le syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Camarades, Je vous transmets le salut des camarades du syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Concernant la rentrée en présentiel promise « à 100 % » par le ministère – et qui est pour nous un résultat de la résistance des collègues soutenus par FO ESR ainsi que des étudiants, nous ne pouvons que nous en féliciter, car nous refusons des conditions pédagogiques inacceptables.

Les amphithéâtres sont pour autant surchargés, sans aucun plan crédible de création de postes et de locaux – 720 postes ont été annoncés alors qu'il en faudrait 9000 !

Nous restons donc toujours sous la menace d'un recours forcé au « distanciel », d'ailleurs pérennisé dans plusieurs universités pour pallier le déficit en postes et en salles.

C'est ce qui a failli se passer par exemple

à l'IUT d'Angers sous prétexte que des salles de cours étaient en rénovation.

C'est l'intervention du syndicat FO-ESR qui a mis fin à cette volonté de faire perdurer les cours à distance en mode dégradé à l'IUT.

Cela dit, tout n'est pas réglé, car les examens, peuvent encore « être organisés en présentiel ou distanciel, au libre choix de l'établissement » (circulaire du 5 août) – ce qui est contraire au principe d'égalité dans l'accès aux diplômes.

Je voudrais maintenant vous informer d'une avancée importante pour les personnels contractuels techniques et administratifs (les BIATSS) et les enseignants du second degré.

En effet, nous avons obtenu qu'ils aient la même grille d'évolution salariale que les titulaires, ainsi que progressivement d'ici trois ans les mêmes primes. Ce n'est vraiment pas négligeable puisque cela peut représenter jusqu'à 500 € d'augmentation par mois.

C'est une revendication que nous portons seuls depuis sept ans, pendant que

d'autres organisations s'y opposaient sous prétexte que si nos collègues sous contrats CDI voulaient avoir les mêmes primes et salaires, ils n'avaient qu'à passer les concours.

Ces syndicats, en particulier l'UNSA et le SNPTES se faisaient ainsi complices du ministère qui organise la pénurie de postes aux concours.

Par exemple, cette année cinq postes ont été mis au concours pour 360 personnels administratifs et techniques contractuels présents à l'université d'Angers.

Eh oui, mes camarades, même avec les augmentations de primes et les revalorisations de grilles que j'ai évoqué, un contractuel coûte beaucoup moins cher qu'un titulaire et est plus facilement révoquant.

Par exemple, trente postes de fonctionnaire pourraient être activés à l'université d'Angers, mais ils ne le sont pas, car le ministère ne donne pas les moyens financiers pour pouvoir le faire.

C'est donc un combat de longue ha-

leine que nous poursuivons, celui de la titularisation des contractuels. Chez ces personnels, ils représentent en 2020 la moitié des effectifs. (340 ITRF sur 703)

Même si ces collègues sont en CDI et non en CDD pour la très grande majorité, cela reste inacceptable.

L'autre point négatif en cette rentrée concerne la situation des étudiants.

D'abord en terme de logements. Rien n'a été fait pour éviter que des étudiants se trouvent à la rue. Nombreux encore sont ceux qui cherchent désespérément à se loger.

La mairie d'Angers essaie de se disculper, mais elle n'a pas anticipé cette évolution pourtant prévisible suite à l'arrivée d'écoles d'ingénieur, à la restauration de logements du CROUS, ou encore au nombre de bacheliers en augmentation.

De même, le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas anticipé non plus

par rapport à la démographie prévisible quant à l'augmentation du nombre d'étudiants et aux lauréats plus nombreux du bac si particulier de ces deux dernières années.

Il s'ensuit plusieurs conséquences : les prix des logements étudiants ont explosé, ce qui a entraîné une augmentation générale des coûts de tous les logements dans la couronne angevine, par répercussion.

Le nombre de salles de cours, d'amphi et de profs n'ayant pas évolué, il y a pénurie et les conditions d'enseignement se dégradent.

Enfin, les queues s'allongent au niveau des Restaurants universitaires (les RU) du fait d'une autre réforme ministérielle concernant nos collègues du CROUS. Des postes mis au concours ne sont pas systématiquement pourvus et restent vacants, ou avec des personnels non

formés.

Par effet papillon, cela accroît la pression sur les personnels en place et entraîne des arrêts maladie.

Au final il y a moins de personnels pour assurer la restauration des étudiants et les services particuliers pour les personnels de l'université qui mangent dans les RU ont même été interrompus.

Cela confirme que les collègues du CROUS de notre syndicat qui sont ici présents, contrairement à la CGT, ont bien eu raison de s'opposer au changement de statuts des personnels.

En conclusion, au cours des quatre années passées, bien que des difficultés persistent du fait de la politique du gouvernement, nous avons réussi à obtenir des avancées que ce soit au CROUS ou à l'université et elles sont à mettre au compte de notre organisation.

Vive Force Ouvrière!

Intervention d'Anthony Kerdreux pour les sections syndicales du groupe VYV 3



Camarades, bonjour à tous je vous apporte le salut fraternel des sections syndicales du groupe VYV3 Pays de la Loire.

Le groupe VYV est le premier groupe mutualiste en France, il est issu de l'Union de plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire telle que les mutuelles harmonie, Chorum, MGEN, MNT et les activités groupe VYV 3, activité des services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Le groupe VYV3 Pays de la Loire a été créé en juillet 2019, il est le premier employeur du secteur non lucratif dans la région et il compte plus de 340 établissements.

Les élections ont eu lieu en novembre 2019, le syndicat Force ouvrière était présent exclusivement en Mutualité Française Anjou Mayenne, l'entité Anjou Mayenne représentait 1/4 des salariés du groupe VYV 3 Pays de la Loire qui regroupe aujourd'hui plus de 4500

salariés.

Mes Camarades nous avons fait durant l'année 2019 énormément de travail pour nous faire connaître dans les autres départements par les salariés de VYV3, travail de tractage et organisation de réunions syndicales. Ce travail de développement a été fait grâce et avec les unions départementales de la région, je les en remercie, ainsi qu'avec des militants de la première heure de notre union départementale. Ils se reconnaîtront.

La direction de VYV3 Pays de la Loire n'espérait qu'une chose que nous n'atteignons pas les 10 % de représentativité aux élections professionnelles. Et pour cela, elle n'a pas hésité à mettre la pression sur des candidats Force Ouvrière ou sympathisants.

Les camarades je peux vous le dire aujourd'hui, le groupe VYV3 PDL ne souhaitait surtout pas avoir un syndicat revendicatif comme le nôtre en son sein et a donc tout fait pour qu'on disparaisse.

ET bien mes camarades aux élections de novembre 2019, ils ont eu raison nous n'avons en effet pas fait 10 %,

Nous avons fait 20,36 % mes camarades avec une participation de 72 % des salariés dans la région.

Oui mes camarades, et ce résultat nous l'avons obtenu, car nous sommes un syndicat revendicatif et nous estimons qu'il faut être auprès des salariés, porter leurs revendications comme nous l'avons fait cet été contre le pass sanitaire. Oui mes camarades la majorité de nos activités sont soumis à l'obligation vaccinale aussi bien dans les EHPAD, les SSIAD que dans le Handicap que pour les centres optiques dentaire ou audio. Depuis 18 mois, le gouvernement et le patronat utilisent la crise sanitaire pour accélérer la remise en cause des conquises sociaux, du droit du travail et des libertés individuelles et collectives.

Camarade, des salariés ont été injustement suspendus, sans salaire, sans même pouvoir appliquer les règles élémentaires de défense, inadmissible pour notre syndicat.

Alors qu'il manque plus de 261 postes dans la région dans le pôle personnes âgées, la direction suspend des salariés.

Mes camarades, la direction allant jusqu'à dire en réunion, nous irons traquer les arrêts de complaisance, avant même les déclarations du ministre Veran. La mutualité et le groupe VYV MURMURAIENT-ILS A L'OREILLE DU GOUVERNEMENT...

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE et ses valeurs MES CAMARADES...

Eh oui le groupe VYV SE DIT ENTREPRENEUR DU MIEUX VIVRE,

Et bien, pour le groupe VYV, le fait de licencier en pleine pandémie 21 salariés de la pharmacie mutualiste de Cholet, car pas assez rentable à leurs yeux, doit être une forme d'entrepreneuriat du bien-être certainement. La direction utilisant, pour indiquer le sens de circulation, un adhésif avec la mention à détruire que les salariés voyaient à longueur de journée, nous avons dû faire intervenir le niveau national pour qu'il soit retiré.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MES CAMARADES...

Nous avons porté les revendications sur le maintien de l'activité des salariés, qui étaient en première ligne lors de la pandémie. Pour remerciement, les salariés se sont vus signifier une fin de non-recevoir par la direction.

Nous avons mené la grève totale dans la structure. Cette grève a permis aux salariés d'obtenir de bien meilleures conditions de départ, et ce malgré une opposition ferme des syndicats complice de la direction QUI ELLE VOULAIT LICENCIER AU RABAIS.

La grève ne s'opposant pas au développement, nous avons syndiqué 18 salariés sur 21. Et pourquoi ils se sont syndiqués, car ils se sont bien rendu compte que nous étions le seul syndicat à nous opposer à cette décision injuste de la direction, que nous étions les seuls à revendiquer le maintien de l'activité et que nous étions les seuls à rester à leurs côtés.

L'action syndicale ne s'oppose en rien au développement et encore moins aux élections, elle est même à notre avis le plus bel outil de propagande.

Un autre révélateur parmi tant d'autres des belles valeurs de l'économie sociale et solidaire DE NOTRE GROUPE fut la fermeture pure et simple de la pouponnière d'Angers. Suppression de 14 places d'accueil d'enfants entre 0 et 3 ans et de 17 emplois de la protection de l'enfance.

La direction de VYV3 considérant que le projet de construction de nouveaux locaux ne permettrait pas à l'activité d'être rentable. Nous rappelons au passage que le Groupe VYV3 EST un groupe non lucratif. C'est important de se le rappeler.

Nous avons bien entendu fait pression pour le maintien de l'activité avec et à la demande des salariés, nous avons été comme souvent fer de lance de la contestation avec la CGT forçant les autres syndicats du pôle à nous accompagner dans la lutte pour le maintien de tous les emplois. La direction proposant une rupture conventionnelle collective inacceptable pour les salariés et notre syndicat. Par la grève et la mobilisation nous avons obtenu que tous les salariés soient reclassés une belle victoire pour l'ensemble des salariés qui ont dû faire face à énormément de pression et là encore nous avons syndiqué.

Camarade Yves, nous avons répondu à l'appel de la confédération pour la journée de mobilisation interpro du 5 octobre. Nous avons organisé des assemblés générales, 7 exactement pour mobiliser le plus largement possible. Nous avons organisé ces assemblés générales en intersyndicales avec la CGT, des motions ont été réalisées et votées.

Nous étions 240 salariés du groupe VYV dans les cortèges au niveau régional, dont 160 à Angers. Jamais une telle mobilisation n'avait eu lieu dans le groupe VYV3PDL depuis sa création, le 1er juillet 2019. Nous avons décidé d'aller au siège après la mobilisation pour faire connaître nos revendications à la direction de notre groupe.

Ces revendications sont essentiellement :

- Abandon de toute dénonciation des Conventions Collectives 51 & 66.
- Suppression immédiate des trois jours de carence avec prise en charge intégrale par l'employeur.
- Obtention des 183 € pour tous les exclus du Ségur à compter du 1er Juin 2021.

Le constat est le même dans tous les pôles, les Directions rognent nos acquis.

Et nous étions toutes et tous réunies derrière le mot d'ordre VYV3, Touche Pas à Nos Droits!

Ce groupe qui porte des valeurs d'humanisme n'a pas daigné recevoir ses salariés renvoyant à la négociation annuelle les revendications des salariés, avec un grand mépris.

Les salariés en assemblée générale sur le parvis du siège ont décidé à l'unanimité la grève le 11 octobre se sont constitué en comité de défense des revendications et ont exigé d'être reçu par la direction régionale. Nous avons décidé pour appuyer cette revendication d'alerter les unions nationales de la santé privée aussi bien FO que CGT. Ils ont réalisé un courrier conjoint demandant à la direction nationale du groupe VYV et à son DG de faciliter une rencontre. Je les en remercie Merci Franck pour ce soutien qui nous a permis d'être reçu lundi dernier par la direction des ressources humaines régionales. Elle a bien voulu recevoir une délégation de 12 personnes. Nous étions 17 à monter et il n'a pas fallu les pousser mes camarades, c'est dire la détermination qu'on aujourd'hui les salariés et ça la direction l'a vu.

Une réunion sera organisée la semaine prochaine au niveau de la région. Les salariés sont déterminés à obtenir satisfaction et pour cela le syndicat avec les délégués par établissement a fait signer une motion dans toutes les structures pour établir le rapport de force.

Nous ne lâcherons pas mes camarades, camarade Yves j'ai lu dans ton édito qu'il fallait développer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière nous sommes d'accord avec toi et pour nous il n'y a pas de dilemme entre revendiquer et développer; c'est un même mouvement.

Vive VYV, vive l'interpro, Vive le syndicalisme libre et indépendant vive notre confédération Force Ouvrière vive l'union départementale Force Ouvrière du Maine et Loire... Merci mes camarades

Intervention de Vincent Lanche pour le Syndicat des OSDD

Chers Camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers. Notre syndicat regroupe notamment les sections Pôle Emploi, une partie du groupe VYV, Malakoff Humani, Concentrix et Tessi.

Une des batailles les plus importantes

du syndicat des OSDD concerne le groupe TESSI, un prestataire de service chargé notamment de la gestion des dossiers d'assurance vie en désérance. Le syndicat FO des OSDD ainsi que l'Union Départementale FO du Maine et Loire ont accompagné les salariés dans leurs démarches pour

faire reconnaître auprès du tribunal des prud'hommes le prêt illicite de mains-d'œuvre et des abus de CDD. Je voulais vous faire part à ce micro des combats menés par les sections syndicales de Malakoff Humani, Concentrix et Tessi.



Le 4 juin 2020 a eu lieu l'audience au Conseil des Prud'hommes et le 26 novembre c'est une victoire pour les 70 salariés de Tessi.

Le Conseil des Prud'hommes condamne la société Tessi à verser des indemnités aux salariés pour le préjudice moral.

Pour les salariés qui étaient en CDD, s'ajoutent des indemnités supplémentaires liées à la requalification de leur contrat de travail en CDI.

Au total cela représente une somme dépassant 1 200 000 €.

L'affaire n'est cependant pas finie puisque Tessi a fait appel de cette décision début janvier 2021.

Par ailleurs, le dossier est toujours en attente pour la procédure au pénal.

Pour autant, c'est déjà une grande victoire pour le syndicat Force Ouvrière et les salariés, dont un nombre important s'est syndiqué suite à cette procédure.

Pour Concentrix (anciennement Stream) prestataire de centre d'appel.

Suite au rachat de Stream par Concentrix en 2018, l'effectif s'est effondré dans le Maine et Loire passant de 800 à 450 salariés, alors même que ce rachat avait été vendu aux salariés et aux organisations syndicales comme une opportunité pour pouvoir se développer... Se développer oui, mais pas en France... Car d'ici la fin de l'année les effectifs s'occupant du client Orange à Angers passeront à 20 contre 350 il y a 2 ans.

le groupe Concentrix préfère délocaliser cette activité en Tunisie. Cette diminution d'effectif est la conséquence de personnels non remplacés et des ruptures conventionnelles systématiquement acceptées pour le personnel ayant le plus d'ancienneté.

Dans sa recherche de diminution des

coûts, la direction de Concentrix n'hésite pas à recourir à du personnel précaire en embauchant des étudiants en CDD sur les horaires du soir et du week-end.

Durant ces 4 dernières années, le syndicat FO s'est battu sur les conditions de travail et les salaires avec notamment une victoire au prud'homme en appel et en cour de cassation sur l'application du coefficient 400 de la grille Syntec. L'application de ce coefficient permet aux salariés d'être rémunéré une centaine d'euros de plus mensuellement, sans compter les rattrapages.

Au total, l'entreprise a dû reverser 500 000 € aux salariés. Cela n'est pas fini, plus qu'une 3^e vague de dossiers sera déposée prochainement aux prud'hommes.

Lors des NAO la direction n'a octroyé qu'une augmentation de 0.5 % distribué à la tête du client creusant ainsi les inégalités entre les salariés.

Dans cette période, Concentrix a été dans l'obligation de recourir au télétravail, mais a toujours refusé l'indemnisation des frais engendrés par celui-ci malgré les augmentations substantielle et régulière des coûts de l'énergie.

Sur le prochain mandat, la section syndicale FO continuera de revendiquer des augmentations collectives de salaires, à se battre pour de meilleures conditions de travail, et pour une prise en charge des frais occasionnés par le télétravail.

Pour ce qui est de Malakoff Humanis

La fusion de Malakoff avec Humanis en 2019, deux acteurs majeurs de la protection sociale en France, a là aussi entraîné une diminution considérable des effectifs avec un grand nombre de départs non remplacés (de l'ordre 1 salarié remplacé pour 4 départs). Ces problématiques d'effectifs s'accompagnent d'une dégradation des conditions de travail lié notamment à une cohabitation de 2 logiciens métiers très différents et d'une généralisation du télétravail.

À ce sujet, un ancien accord signé par la CFDT ne prévoyait pas l'attribution de ticket restaurant pour les jours télétravaillés. De ce fait lors des différents confinements et la mise en place du télétravail imposé par la direction, les salariés ont perdu des sommes non négligeables.

Devant ce constat, le syndicat FO a décidé de mener une action en justice afin de faire appliquer le Code du travail qui prévoit l'attribution de chèque déjeuner dans ce cas.

De nouvelles négociations sur le télé-

travail ont été ouvertes en mai 2021. Lors des discussions et devant la détermination du syndicat et des salariés, la direction a convenu de l'application du code du travail et du paiement des arriérés pour chaque salarié sous réserve que Force Ouvrière retire son action en justice ce qui a été le cas.

Lors des dernières NAO, le dialogue avec la direction a quasiment été inexistant avec seulement 0.4 % d'augmentation collective. Leur leitmotiv étant les primes au mérite qui forcément crée une compétition malsaine entre les salariés et casse l'esprit de solidarité.

Pour autant le syndicat FO continue de revendiquer de véritables augmentations collectives de salaire et l'amélioration des conditions de travail. Nous continuons à nous développer notamment sur les plateformes de téléconseillers ou les conditions de travail sont extrêmement difficiles.

Enfin, je ne pouvais pas terminer mon intervention sans rendre hommage à une des plus illustres adhérentes du syndicat des OSDD du Maine-et-Loire et qui a décidé de prendre une retraite bien méritée. Ici tout le monde la connaît puisque c'est elle qui, avec Sylvie vous accueille tous les jours à l'Union Départementale Force Ouvrière depuis bien des années.

Anne Marie, je tenais à te saluer et te remercier infiniment pour ton travail, et pour toute l'aide que tu as pu nous apporter quotidiennement à l'Union Départementale. Tout au long de ces années, tu as toujours été d'une disponibilité sans faille. Tu n'as jamais hésité à lâcher ce que tu étais en train de faire pour aider un camarade qui avait besoin de toi dans l'urgence. Autant dire que c'est à longueur de journée.

Anne Marie, ta présence et ta joie de vivre vont bien nous manquer. Une page se tournera donc dans quelques semaines. Mais finalement, nous, au OSDD, nous sommes plutôt chanceux, car comme avant d'être une salariée de l'UD, tu es avant tout une militante et je sais que nous te reverrons régulièrement au conseil des OSDD avec Annie, Véronique et les autres, dans la section des retraités et c'est véritable privilège!

Anne Marie, il reste encore un peu de temps avant ton départ, mais au nom de tous les camarades des OSDD, je te souhaite une excellente retraite!

Vive le Syndicat Force Ouvrière, Vive l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine-et-Loire et vive Anne Marie!



Intervention de Laure Chebardy Bance et Magali Lardeux pour la FNEC

La misère sociale grandit, pas seulement dans notre pays, mais partout dans le monde, et ce, alors que les profits explosent.

Le 21 septembre 2021, Jean-Marc Vittori publiait dans le journal « Le Monde », une chronique intitulée « Aux abris, les profits explosent ». Il y écrivait : « Le millésime 2021 sera exceptionnel dans les entreprises françaises qui vont faire des profits comme jamais! »

La fracture sociale est immense mes camarades!

Le gouvernement camoufle les lourdes responsabilités qu'il porte dans le cadre de la crise sanitaire, il culpabilise les hospitaliers qu'il fallait applaudir hier, en suspend 20 000, continue à verser des aides aux entreprises sans contreparties, continue ses contre-réformes de casse de nos conquêtes sociales (il a des projets pour nos retraites, notre sécurité sociale, nos services publics!)

Et il utilise le recours à l'état d'urgence et la remise en cause des libertés pour faire taire les salariés! Il le fait dans une situation où la colère grandit en même temps que les prix flambent.

Les mobilisations s'enchaînent depuis les grèves contre la Loi Travail et les ordonnances Macron, avec la bataille sur les retraites, le mouvement des Gilets jaunes et tout dernièrement les manifestations spontanées et massives de rejet des mesures liberticides et du passe sanitaire.

En parlant passe sanitaire... dans l'Éducation nationale aussi les suspensions sont à l'ordre du jour. Comme les soignants, les personnels travaillant dans les établissements spécialisés, les infirmières scolaires ou encore les psychologues qui sont déjà en nombre très insuffisant, ont reçu leur courrier...

Demain, le 15 octobre, une psychologue scolaire que nous avons défen-

due (quand son syndicat d'origine lui disait d'aller se faire vacciner!) sera suspendue et les enfants qu'elles suivaient sur son secteur, laissés sans suivi... Si ce n'est pas violent ça! Notre syndicalisme indépendant ne peut abandonner les collègues suspendus en assénant un positionnement en rapport à la vaccination : les collègues dont les droits, le Statut sont bafoués doivent être défendus syndicalement et tous réintégrés!

Vous l'avez compris : JM Blanquer fait tout ce qu'il faut pour que l'Éducation Nationale dysfonctionne... et ce, afin de tenir les objectifs du gouvernement et de privatiser! ...

Start-up pour la gestion du remplacement dans les écoles de la Somme, entrée massive de contractuels avec la mise en œuvre de la Loi sur la transformation de la fonction publique, mise en place d'une école de formation « Le choix de l'école » pour former des contractuels en lieu et place des instituts de formation des maîtres et du recrutement sur liste complémentaire de personnels sous statut, annonce de Macron d'une expérimentation à Marseille pour 50 écoles avec des directeurs qui pourraient recruter eux-mêmes leur personnel, mise en œuvre de PPCR, du management et du salaire « au mérite », atomisation du calendrier national, des horaires des écoles, territorialisation avec les rythmes scolaires, casse des diplômes nationaux, notamment du Baccalauréat avec la mise en œuvre cette année du bac local, sélection à l'Université avec Parcoursup, retour du distanciel faute de salles et de profs...

À lire le journal, l'Université Catholique de l'Ouest fait le plein!... Il va falloir se payer ses études, bientôt s'endetter comme aux États-Unis, pour pouvoir avoir un avenir...

L'école républicaine est une conquête sociale qui doit permettre l'instruction — obligatoire, laïque et gratuite — de nos enfants. Comme les autres conquêtes sociales, le gouvernement est en train de la détruire à marche rapide, profitant de la crise sanitaire.

Les conditions de la rentrée scolaire 2021 pour les personnels des écoles, des établissements et pour les personnels administratifs de l'EN sont bien entendu déplorables : burn-out,

démissions, ruptures conventionnelles, demande de disponibilité, congés longue maladie...

Ce sont les conséquences des contre-réformes, de la loi de la transformation de la fonction publique et notamment, comme le souligne ma camarade Laure Chebardy, secrétaire du SPASEEN FO 49, de la suppression des CAP : les personnels ont été mal affectés voir non affectés et l'intervention syndicale permettant de résoudre en amont bien des problèmes a été rendue impossible.

De nombreux postes de personnels administratifs n'ont pas été pourvus. Sur ces postes restés vacants, les collègues contractuels n'ont pas été affectés dès la rentrée, surchargeant encore et toujours plus les personnels en fonction. Pourtant beaucoup de postes de catégories B et C étaient ouverts au concours au printemps 2021! Que sont devenus les lauréats de ces concours? Comment ont été faites les propositions d'affectation? Force est de constater que tout a été fait pour que ces lauréats les refusent! Notre administration ne recule plus devant aucun cynisme! ». Ce matin sur toutes les radios, le cynisme va jusqu'à la minute de silence décidée par notre Ministre en souvenir de Samuel Paty, enseignant pourtant lâché par sa hiérarchie et pour lequel Force Ouvrière a dû batailler pour qu'une enquête CHSCT soit possible après son odieux assassinat il y a tout juste un an...

Pourtant malgré ce contexte, la FNEC FP FO 49 a obtenu des victoires en cette rentrée quant à ses demandes d'ouvertures de classes. Pour l'école de la Bohalle, c'est une bagarre acharnée qui s'est menée depuis début juin : motion du Conseil d'école unanime contre la fermeture de classe, grève de la totalité des enseignantes le jour du Comité technique, soutien des parents d'élèves qui ont mis en ligne une pétition (plus de 1500 signatures) et organisé plusieurs manifestations (envahissement de l'école, manifestation devant l'IA)... jusqu'au blocage de la levée de la Loire!

Le syndicat a déposé les préavis de grève, demandé les audiences à l'IA, mais aussi à Monsieur le Préfet. Il a défendu ce dossier dans toutes les instances (CT, CDEN) et soutenu les personnels à chaque étape. Les gendarmes étaient devant le

portail le jour de la rentrée...

L'IA a finalement pris la décision de rouvrir la classe et de réintégrer la professeure des écoles écartée de son poste. Sur l'élémentaire Jules Ferry à St Barthélémy et l'élémentaire Bellevue de Murs Érigné, l'ensemble des collègues, conseillés par FO, ont envoyé leur déclaration d'intention de grève pour les premiers jours de rentrée et demandé audience. En effet, comment fonctionner avec des moyennes de plus de 28 par classe?

D'autant plus avec un nouveau protocole sanitaire inapplicable... Le premier des gestes barrière, c'est la création des postes statutaires et l'allègement des effectifs dans toutes les classes, la création des postes de remplaçants nécessaires pour permettre le remplacement à 100 % des maîtres absents! Pour ces deux écoles, la détermination a aussi payé...

C'est la voie pour gagner : être unis et déterminés.

Pour arrêter le gouvernement, c'est pareil : C'est le tous ensemble en même temps qu'il faut préparer, il nous faut chercher l'action efficace sur les revendications claires : ce ne peut être la multiplication de journées d'action catégorielles qui arrêtera le gouvernement. Les enseignants l'ont compris : la journée du 23 septembre à l'initiative de la FSU, quelques jours avant la grève interprofessionnelle du 5 octobre n'a pas fonctionné. Les grèves interprofessionnelles, si elles ne s'appuient pas sur une mobilisation « d'en bas » comme le fut le 5 décembre suite à la proposition des salariés de la RATP en 2019, si elles se répètent et s'enchaînent à la « saute-mouton », si elles ne sont préparées par aucune AG, ne sonnent pas non plus comme une perspective « pour gagner ».

Notre travail est donc d'être aux côtés des salariés dans chacune des bagarres qui s'ouvrent comme le fait la FNEC FP FO pour les AESH qui ont décidé de monter à Paris, Cathy y reviendra. Il faut permettre aux personnels, aux salariés de se réunir pour discuter de la situation et pour décider des moyens d'action à mettre en œuvre pour gagner. Ce sera le meilleur moyen également de préparer dès à présent les cahiers de votants pour les élections professionnelles dans la Fonction Publique en 2022.

Préparons le rapport de force victorieux, pour l'augmentation des salaires, pour la défense de nos conquêtes sociales, des services publics : Préparons la grève, la grève interpro et les AG qui décident de sa reconduction si nécessaire! Syndiquons à FO, renforçons nos conseils syndicaux, formons nos militants!

En avant! ... Vive notre Union départementale, vive Force Ouvrière!



Intervention de Willy Duval pour l'Union des Syndicat de la Métallurgie du 49

Camarades, qu'ils soient rares, lourds, polis ou précieux, je vous apporte le salut fraternel des métaux d'Angers et ses environs et plus largement, des métaux du Maine-et-Loire, puisque je viens d'en être élu récemment secrétaire départemental.

Camarades, l'actualité pour la métallurgie est aujourd'hui rythmée par le manque de composants électroniques, mais aussi d'autres pièces et matériaux. Ce qui provoque un fort ralentissement de la production dans les usines et met au chômage partiel des centaines de salariés dans notre département. Soyons clairs camarades, cette situation n'est pas seulement due à la situation sanitaire, mais, avant tout, cette situation est la conséquence de politiques industrielles qui ont conduit et conduisent encore à une forte désindustrialisation de notre pays. Et cela, au détriment des salariés qui par cen-

taines de milliers ont perdu leur emploi tandis que les patrons et actionnaires ont engrangé d'énormes profits, qui, pour certains, ont été qualifiés de profits records dans la dernière période.

En revanche pour ce qui est des profits des salariés, nous constatons que ce n'est pas la même chose. Sur le département, depuis une quinzaine d'années, les négociations salariales au niveau de la branche ont tout juste permis aux minima du département de suivre l'indice INSEE, mais elles n'ont pas permis d'apporter une hausse du pouvoir d'achat aux salariés, car l'indice INSEE ne reflète pas toujours l'inflation réelle qui s'applique sur les produits qu'ils consomment.

Cette année le taux de l'inflation est tel que le gouvernement s'est senti obligé d'augmenter le SMIC de % au 1er octobre, dès aujourd'hui, nous recommandons à toutes nos sections d'utiliser cette augmentation comme base pour les négociations salariales dans les entreprises, et je parle bien sûr, d'une base minimum, car l'année n'est pas terminée et la hausse de l'inflation semble vouloir continuer. Ce sera aussi notre argumentation lors des pro-

chaines négociations des minima de la métallurgie au niveau du département. L'autre actualité pour la métallurgie est la négociation en cours depuis quelques années maintenant, au niveau national portant sur la fusion des conventions collectives. C'est une négociation très complexe, mais comme, nous le savons et vous le savez tous, les mots : fusion, harmonisation, n'ont qu'une signification aux yeux des patrons : économies et profits, et pour cela, à chaque fois, ils ne voient pas d'autre solution que de rogner nos acquis... C'est pourquoi nous avons été et nous sommes très attentifs sur l'avancée de cette négociation, nous avons d'ailleurs transmis nos remarques à la fédération, nos craintes portant notamment sur le maintien des jours chômés et payés, la durée du maintien du salaire par l'employeur pendant les arrêts maladies, l'existence de seuils d'accueil des diplômés dans la future grille de classification, ou le maintien de la prise en charge des 3 jours de carence par l'employeur. Nous avons aussi demandé à pouvoir continuer de négocier des améliorations au niveau du département.

Et justement, si nous voulons pouvoir négocier avec l'UI49, le patronat local de la métallurgie, il nous faut être représentatifs. Aujourd'hui, il nous faut à tout prix progresser en terme de développement, si nous voulons continuer à être représentatifs, car les derniers résultats du calcul de la représentativité des syndicats ne sont pas très bons sur le département.

Camarades, pour cela, il n'y a que deux manières :

Nous développer dans les sections existantes, où il nous faut tenter d'être présents sur tous les collègues, c'est mathématique, plus on a de syndiqués, plus on augmente nos chances d'être représentatifs, et par la suite devenir majoritaires.

Il nous faut aussi et surtout nous implanter dans d'autres entreprises, car c'est là qu'est notre fragilité, le nombre d'implantations. Partout où nous sommes présents, nos résultats sont bons. Pour nous implanter, il ne faut pas compter sur la bienveillance du patronat local qui préfère avoir affaire avec d'autres syndicats un peu plus conciliants. Pour réussir cela, lors de notre dernier congrès, les métallos du 49 ont décidé de continuer et amplifier le plan de développement déjà mis en place. Si je me permettais un peu d'humour, j'oserais dire que :

« L'implantation des métallos FO sera l'œuvre des métallos FO, eux même ! »

Mais, camarades, je n'aurais pas tout à fait raison, car il y a aussi une autre possibilité : l'Union départementale Force Ouvrière du Maine et Loire, vous : que vous soyez du Public ou du Privé, je suis sûr que dans la salle, il y a des militants qui ont de la famille ou des amis qui travaillent dans la métallurgie, et qui ont besoin d'un syndicat comme FO dans leurs boîtes, alors osez leur en parler, n'hésitez pas à les inciter à se

syndiquer et nous rejoindre !

L'interpro peut et doit aussi servir à ça. Pour ce qui est de l'interpro d'ailleurs, les métaux ont été et seront présents à toutes les manifestations appelées par l'Union Départementale, mais pas seulement, nous envoyons aussi régulièrement une délégation de soutien aux autres secteurs, quand ils se bagarrent, et notamment les secteurs du Public.

Nous sommes convaincus que l'interpro est la seule solution pour pouvoir résister aux attaques qui sont faites contre nos droits, d'ailleurs nous le constatons tous, quand une contre-réforme vise le Privé, elle est ensuite retranscrite dans le Public et vice versa.

Et il va nous falloir continuer à résister, car les attaques pleuvent et continuerons de pleuvoir, déjà en 2007, un certain Denis Kessler (que certains connaissent très bien ici, il était alors et est toujours un des illustres dirigeants du MEDEF) Mr Kessler, saluant les contre-réformes engagées par le Président, fraîchement élu, Sarkozy, avait annoncé la couleur : « La liste de réforme ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là (la liste). Il s'agit de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! »

Il y a peu de temps, ce même monsieur disait que la crise sanitaire est une réelle opportunité pour avancer et accentuer les contre-réformes. En effet, plus que la crise, c'est l'État d'urgence sanitaire décrété et prolongé artificiellement par le gouvernement, qui est une aubaine pour les patrons et leur permet d'attaquer nos droits facilement, tout comme le passe sanitaire réduit aussi les droits de tous les citoyens, et aujourd'hui on évoque une prolongation jusqu'en juillet prochain... M'est avis que cet État d'urgence n'a plus rien

de sanitaire... Il faut arrêter l'Etat d'urgence, et retirer le passe sanitaire !

Aujourd'hui, c'est son collègue Geofroy Roux de Baizieux, qui annonce qu'il ne faut pas augmenter les salaires, car cela serait néfaste à l'économie nationale et ferait augmenter les prix. Pourtant lors d'une de mes dernières formations prodiguées par le CFMS, « Découvrir l'Economie » que je conseille à tous d'ailleurs, j'ai appris que l'histoire a prouvé que dans les périodes de forte augmentation de salaire, il y avait automatiquement hausse de la consommation et du produit national brut. Cherchez l'erreur...

Alors, dans cette situation

Oui aujourd'hui, face à la flambée des prix du carburant, et des énergies, et de l'inflation en général, plus que jamais il y a urgence à augmenter les salaires et les pensions.

Et pourquoi pas renationaliser les secteurs clefs de l'Energie et de l'Industrie pour se mettre à l'abri des spéculateurs ?

Oui aujourd'hui, face au chômage massif de la jeunesse, il faut réformer le système de retraite pour revenir aux 37 annuités et demie, 40 ans c'est déjà trop !

Oui aujourd'hui, la crise sanitaire nous l'a prouvé, nous avons besoin d'un vrai système de santé publique, il faut plus des lits, plus des moyens et plus de personnels pour nos hôpitaux !

Oui aujourd'hui, plus que jamais, pour pouvoir résister et l'emporter face aux attaques contre nos acquis, il nous faut un syndicat FO libre et indépendant, plus fort encore !

Merci de m'avoir écouté camarades.

Vive l'interpro !

Vive l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine-et-Loire !

Vive la Confédération force Ouvrière !



Le Gouvernement MACRON a utilisé

Intervention Christian NOGUERA pour le Syndicat de la Santé Privée

la pandémie pour placer la population et plus spécifiquement les salariés sous une chape de plomb. Il a saisi toutes les opportunités pour déréglementer et s'attaquer aux droits et garanties.

Dans une situation déjà extrêmement tendue dans les Établissements sanitaires et les EHPAD, la politique du Gouvernement a eu des effets ca-

tastrophiques. Ainsi dans les EHPAD, nos collègues ne disposaient pas de matériel suffisant pour faire face à la pandémie (manque de gants, de gel, de surblouses...). Dans ce contexte, le nombre de soignants a brutalement chuté. À ce propos, au sein du Pôle Personnes Âgées du groupe VYV, le nombre de postes vacants n'a cessé

de progresser pour atteindre en septembre 2021 le nombre de 251 dont dans les services de Soins 161 AS, 18 IDE, 8 Agents de Soins et 28 ASH.

Partout la question du manque criant d'effectif est posée. Cet été a été le pire de ce que le Personnel n'a jamais connu. Et ce ne sont pas les 10 000 créations de postes sur 5 Années annoncées par Jean CASTEX le qui vont modifier en quoi que ce soit cet état de fait.

Qui peut croire à la parole de ce gouvernement quand M. VERAN annonce ce 12 octobre qu'il refuse d'agréer un accord portant sur la transposition de la prime Grand Âge dans la CCN51, soit 128 € Brut. Alors que cet avenant a été signé majoritairement par les Organisations Syndicales.

Comment ose-t-il nous proposer en lieu et place 70 € Brut au 01/06/2021 et une négociation en 2022 et 2023 pour les 48 € restants. Le Gouvernement et la Fédération patronale ne sont pas à une provocation près puisqu'ils nous proposent de signer un accord de transposition du Ségur 2 dans la CCN 51 visant à octroyer 60 € Brut pour les paramédicaux et 19 € Brut pour les Aides Soignants pour solde de tout compte.

C'est inacceptable nous ne laisserons pas faire une telle ignominie, nous prenons d'ores et déjà les mesures pour appeler à la mobilisation des salariés.

Sur la question des salaires comme sur celle des effectifs, notre Syndicat n'a rien lâché

D'ailleurs, dès le 14/01/2021, le Syndicat de la Santé Privée a pris toute sa place dans la réalisation d'une assemblée départementale des EHPAD qui a réuni une cinquantaine de délégués, public et privé, à l'initiative du Groupement Départemental des Services Publiques et de Santé du 49.

Une nouvelle réunion a été organisée le 09/02/2021 regroupant une trentaine de représentants des EHPAD publics et privés, intégrant une délégation de la CGT. L'assemblée décide de s'adresser à tous leurs collègues ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales du département.

Plusieurs initiatives suivront :

26/03/2021 : Un rassemblement devant la Préfecture du Maine & Loire avec 60 participants, lors duquel une délégation de salariés des EHPAD a été reçue par le Directeur de cabinet.

19/05/2021 : À l'occasion de la réunion du CRSA un Rassemblement devant le centre des Congrès a regroupé 80 participants représentant une vingtaine d'EHPAD Privé et Public, et

SSIAD pour exiger des moyens en effec-

tifs MAINTENANT ainsi que l'obtention de la prime Grand Âge pour tous les collègues du Privé.

15/09/2021 : Dans un contexte de quasi-effondrement de notre système de santé, avec des dizaines de milliers de postes vacants, comment le Gouvernement MACRON VERAN a-t-il pu

oser suspendre 24 000 Personnels hospitalier Public et Privé, conduisant à une aggravation sans précédent de la prise en charge des patients et en ce qui concerne les EHPAD, les Résidents. Ainsi dans nombre d'EHPAD où nous sommes implantés, ce sont à chaque fois 1 à 2 salariées sur une cinquantaine qui sont suspendus.

Camarades, on aurait tort de sous-estimer l'impact que ces suspensions ont sur nos sections syndicales. Ainsi d'ores et déjà, 2 délégués syndicaux sont suspendus sans salaires.

Ce Congrès doit clairement se prononcer pour l'arrêt de toute suspension et la réintégration de tout collègue suspendu avec maintien du salaire

Le Combat pour « les 183 € pour tous » Après la grève massive des hospitaliers publics et privés du 16/06/2020, le Gouvernement n'a eu d'autres choix que d'octroyer 183 € au Personnel du Secteur Sanitaire, EHPAD, mais tout en excluant le Médico-social.

Grâce à l'intervention de notre fédération, le ministre VERAN dans un courrier du 10 juillet 2020 s'engageait à transposer les 183 € dans le Privé, à l'exclusion des SSIAD et du Médico-

Social ainsi qu'une revalorisation des grilles de salaire du Personnel Paramédical au même titre que dans la Fonction Publique.

De début septembre 2020 jusqu'au 08/04/2021, nous n'avons pas lâché en multipliant les initiatives ensemble « Public Privé » pour réaliser l'unité la plus large pour l'obtention des 183 € pour tous.

08/04/2021 : Malgré le confinement et les restrictions importantes aux libertés démocratiques, 1 500 participants du Privé et du Public, pleinement mobilisés, ont participé à la manifestation du jeudi 8 Avril pour obtenir « les 183 € pour tous ».

Les secrétaires généraux des Fédérations FO et CGT étaient présents et ont pris la parole ainsi que notre secrétaire général de la Confédération.

La Région « Pays de Loire » était largement représentée en son sein, 25 adhérents et sympathisants de notre Syndicat de la Santé Privée étaient présents pour le Maine & Loire.

Suite à cette manifestation, à l'initiative

du Syndicat FO, des salariés du plus important SSIAD du groupe VYV 3 Pays de la Loire lancent un appel à tous leurs collègues. Il exige l'application au 01/06/2021 des « 183 € » et non au 01/01/2022 comme le prévoit le Ministère. Cet appel en quelques semaines est signé par plus de 207 salariés concernés. L'ensemble des organisations syndicales, FO CGT CFTD et CGC se rallie à cet appel.

Ce 12 octobre, la directrice générale du Pôle Personnes Âgées VYV 3 Pays de la Loire, Mme DEMARLE, rencontre l'ensemble du personnel de ce SSIAD. À l'initiative de nos adhérents, les salariés l'interpellent : dans les régions Lorraine et Centre Val de Loire, nos collègues des SSIAD ont obtenu l'application des 183 € par le biais de l'utilisation des précédents. Pourquoi ce qui est possible dans ces 2 régions ne serait-il pas possible chez nous ?

L'exigence des 183 € à compter du 01/06/2021 est largement reprise dans le cadre de la grève et de la manifestation du 5 octobre et de ses suites dont mon Camarade Anthony vous a rendu compte.

Camarades, nous le savons tous, une colère immense existe dans tout le pays. Cet été elle s'est exprimée au travers des manifestations qui ont réuni des centaines de milliers de citoyens dans tout le pays. Mais aussi le 5 octobre où plus de 160 000 salariés et retraités ont fait grève et manifesté dont 1 300 À Angers parmi lesquels 80 salariés de la santé privée :

- Les Capucins,
- La Clinique de l'Anjou,
- La Clinique Saint-Joseph,
- Les EHPAD Euphrasie Pelletier, La Buisaie et bien sûr une soixantaine de collègues des EHPAD, de SSIAD et St Claude du groupe VY3VYV3 dans le cadre d'un cortège commun FO ET CGT.

Ce samedi 9 octobre, près de 4 000 citoyens ont manifesté à Mayenne contre la fermeture des blocs opératoires et des soins continus. Dans nombre de secteurs professionnels, les salariés sont en train de rassembler leurs forces. Si nous voulons éviter d'être rejetés comme le sont les partis politiques, il est décisif que nos Syndicats soient partout à l'initiative pour aider à construire le rapport de force permettant d'obtenir satisfaction aux revendications et de reconquérir les droits partout où cela est possible.

Notre Congrès constitue à notre échelle un élément décisif à la préparation du rapport de force



Intervention de Jacques Foubert pour l'Union Départementale des Retraités

Mes Cher(e) s Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Départementale des Retraités FO de Maine et Loire.

Comme en 2018 lors de notre dernier congrès, les retraités sont en colère.

Ils sont en colère, car ils ont et continuent de payer un lourd tribut à la politique de ce gouvernement qui utilise la pandémie de COVID 19 pour remettre en cause les droits collectifs et les libertés en prolongeant indéfiniment l'état d'urgence sanitaire.

Les retraités n'oublient pas la note du Ministère de la Santé du 31 mars 2020, lors de la 1ère vague, donnant consigne aux plateformes du 15 partout en France, de ne pas permettre l'accès à l'hôpital aux résidents des EHPAD âgés de plus de 80 ans et ainsi de les laisser mourir dans les établissements. Le triste bilan de cette 1ère vague, c'est 12 000 décès en EHPAD. La moitié des décès dans les Pays de Loire fin décembre 2020, concernait des résidents en EHPAD.

Le motif invoqué : on ne peut pas les prendre, car l'hôpital est saturé!

Depuis plusieurs années nos camarades hospitaliers, mais aussi les retraités, directement impactés par cette situation, n'ont cessé d'alerter sur les conséquences prévisibles des suppressions de postes et les fermetures de lits.

Les suppressions de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans pèsent lourdement dans la situation catastrophique que nous connaissons.

Les responsables, ce sont ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé. Depuis mars 2020, ont-ils créé des lits? Ont-ils formé du personnel? Rien. Ils n'ont rien fait ou plutôt si, ils nous ont confinés! Et ils ont continué à fermer des lits.

Une étude de la DREES (Direction de la

Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) dit que « malgré la pandémie les hôpitaux continuent de fermer des lits : 5700 lits fermés en 2020 ».

On ferme des lits, mais on ferme également des hôpitaux et des cliniques. Toujours selon la DREES, 25 établissements publics et privés ont fermé en 2020. Voir aujourd'hui les menaces de fermeture des services de chirurgie qui pèsent sur le Centre Hospitalier du Nord Mayenne.

Cette situation de chaos sciemment organisé par le gouvernement a conduit à déprogrammer des opérations, et cela aussi concerne directement les retraités.

Le Président de la Ligue contre le cancer estimait, pour 2020, à 100 000 le nombre de cancers non diagnostiqués, et donc de moindres chances de guérir pour les malades.

Rappelons que c'est plus d'un million d'interventions chirurgicales qui ont été déprogrammées depuis 18 mois, autant de pertes de chances pour les patients âgés.

La seule réponse du gouvernement, c'est la loi du 5 août 2021, relative à la gestion de la crise sanitaire, qui instaure le passe sanitaire qui permet au gouvernement de sanctionner, de réduire les libertés, de culpabiliser et infantiliser les citoyens que nous sommes.

Il est évident que le passe sanitaire va se traduire par une détérioration supplémentaire de la situation des hôpitaux et des EHPAD. Depuis le 15 septembre, date d'application du passe sanitaire, environ 20 000 personnels des hôpitaux, selon la Direction Générale de l'Offre de Soins, citée par le journal « Le Parisien » du 24 septembre dernier, ont été suspendus sans revenus au mépris de leurs droits statutaires.

Ceci alors que les EHPAD connaissent de grandes difficultés à recruter, entraînant, comme à l'EHPAD St Nicolas à Angers, un sous-effectif dans l'établissement de 42 postes vacants ou absents, « posant un vrai problème de présence pour les soins et une maltraitance institutionnelle », comme le dit le responsable FO de l'établissement.

Plus que jamais les retraités revendiquent 1 agent par résident dans les EHPAD. Dans ces conditions, peut-on accepter que les personnels hospitaliers

soient sanctionnés et que l'on se prive de leurs services.

Avec l'UCR nous réclamons l'arrêt des suppressions de lits, l'arrêt immédiat des fermetures de services et la levée des sanctions contre les hospitaliers dans le cadre de la mise en place du passe sanitaire.

Ce sont eux qui nous soignent, nous les défendons!

Camarades,

Les 17 millions de retraités sont en colère, car la valse des étiquettes n'en finit plus : mutuelle, Logement, l'énergie (le gaz +55 % depuis début 2021, l'électricité +12,6 prévue début 2022), les transports, l'alimentation, la CSG...

Nous ne sommes pas dupes de la supercherie du fameux bouclier de Castex, qui bloquera momentanément les hausses de gaz, une fois qu'elles seront appliquées et qui n'empêchera pas les suivantes.

Tout augmente de façon exponentielle, sauf nos pensions et retraites.

0,4 % d'augmentation au 1er janvier 2021 pour les retraites de base, 1 % d'augmentation pour les complémentaires du secteur privé (AGIRC et ARRCO) bloqué depuis 2 ans, ceci alors que l'inflation s'élève déjà à 1,6 % et atteindra ou dépassera les 2 % d'ici la fin de l'année.

Alors 0,4 % pour 2021, est une véritable provocation!

Depuis 2013 les retraités sont spoliés sur les pensions et les complémentaires par les reports et le gel des revalorisations et par des mesures fiscales pénalisantes.

Depuis 15 ans les retraités ont perdu 20 % de leur pouvoir d'achat.

Alors la valse des étiquettes et le blocage des pensions, ça suffit!

Un pouvoir d'achat laminé depuis 15 ans par tous les gouvernements successifs, avec pour conséquence l'existence de plus d'1 million de retraités pauvres.

C'est pourquoi les retraités FO exigent :

L'augmentation immédiate des retraites et des pensions en les indexant sur l'évolution du salaire moyen et pas de retraite inférieure au Smic.

L'abandon de la hausse de la CSG de 1,7 % sur les retraites et de toutes les

mesures fiscales pénalisantes.

Camarades, La loi de juillet 2020 sur la prise en charge de la Dépendance qui a créé une 5ème branche de la Sécurité sociale, fait aussi l'objet de la colère des retraités.

Car cette 5e branche ne sera pas gérée par la Sécurité sociale, mais par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) et celle-ci n'a rien à voir avec la Sécu.

Avec l'UCR nous disons que la perte d'Autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Car c'est bien la détérioration de l'état de santé du patient qui fait qu'il n'est plus autonome.

Avec l'UCR nous disons que ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteur du salaire différé et la solidarité intergénérationnelle.

C'est pourquoi nous rejetons les pistes envisagées pour le financement de cette 5e branche, où ce serait les re-

traités eux-mêmes qui seraient mis à contribution pour les 4/5ème de son financement.

À travers cette 5e branche, il s'agit bien d'inclure la protection sociale dans le budget de l'État. Chaque année l'État déciderait de la part de budget qui va à l'armée et celle qui va à la maladie.

Les retraités comme les actifs sont très attachés à la défense de la Sécurité sociale. C'est une bataille essentielle pour la confédération.

Camarades, Nationalement comme localement l'UDR, avec l'UCR, se félicite de la continuité de l'intersyndicale « retraités », dite « groupe des 9 », reposant sur des revendications claires et partagées.

En effet le groupe des 9 organisations syndicales de retraités, c'est-à-dire toutes sauf l'UNSA et la CFDT, qui se mobilisent depuis 2014 pour la défense des revendications des retraités, a conclu le 1er octobre dernier sa 20e journée d'action.

Mais les retraités n'y arriveront pas seuls. C'est ensemble que les salariés actifs et

retraités établiront le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications.

Camarades, Pour préparer les mobilisations à venir et mener à bien dans les meilleures conditions les initiatives pour la défense des revendications de tous les retraités, il est nécessaire de mieux structurer l'UDR FO 49.

Nous profitons de cette tribune pour inciter les syndicats et les sections syndicales à conserver les liens avec leurs adhérents qui partent à la retraite pour les garder syndiqués à FO.

« Retraité(e) un jour, syndiqué(e) toujours » dit une brochure de l'UCR.

En effet rester syndiqué à FO lorsqu'on est à la retraite, c'est prendre part avec les salariés en activité à la lutte du syndicalisme confédéré, c'est vouloir défendre les revendications particulières des retraités.

Merci de votre écoute.

Vive l'UDR FO 49

Intervention d'Aurélien Plaire pour FO CAIB



Je vous adresse le salut fraternel de la section syndicale FO CAIB qui dépend du syndicat de la métallurgie de Cholet.

Je me présente, je m'appelle Aurélien Plaire, adhérent FO depuis 12 ans ancien délégué syndical FO en Vendée dans la branche boulangerie-pâtisserie. Je suis responsable de la section syndicale FO CAIB depuis mars 2020.

La CAIB est une entreprise basée à Cholet. Elle fait partie du groupe LIEBOT.

Nous produisons de la menuiserie pour le marché français et l'exportation internationale.

Il y a 600 salariés sur le site de CHOLET. Deux sites aux herbiers, un à Vailly dans l'Aisne, un en Espagne, un en Allemagne et un en Italie.

La section CAIB a vu le jour au mois de mars 2020, en plein confinement. Mal-

gré de nombreux courriers concernant des revendications collectives, aucune réponse ne m'était apportée. J'ai donc pris contact avec l'UD et avec son aide nous avons monté la section FO CAIB. Nous avons commencé à deux, nous sommes 5 maintenant et j'espère que nous grossirons encore.

Première bagarre; la sécurité des salariés en pleine crise sanitaire, FO à organisé un débrayage pour être reçu par la direction et a revendiqué des masques et des conditions de travail sécurisées. Une heure après l'entreprise était fermée 3 semaines.

Et depuis les bagarres s'enchaînent :

Augmentation générale des salaires

Les accords COVI : 5 jours de congé payé supprimés, heures sup supprimées. Ils nous ont pris 35 heures sur nos compteurs d'heures. Fo a pris le position de dire NON

Les samedis, travaillés pour compenser la crise COVID où l'on veut nous faire travailler plus pour gagner « pas plus » et ce n'est pas fini.

Pour FO non au samedi imposé, priorité au volontariat avec une meilleure prime : plus que les 40 euros bruts pro-

posés aujourd'hui.

Mais, pendant la crise, le patron s'en est mis plein les poches, les bénéficiaires ont battu des records. Pas de pitié entre patrons, il a même récupéré les marchés des entreprises qui ne se sont pas relevées de la crise.

Nous avons obtenu une prime pouvoir d'achat de 300 euros

Nous avons fait un travail monstre, l'employeur a pris conscience de la force de FO au sein de l'entreprise et nous a invités aux réunions de CSE à notre demande pendant 1 an. Suite à un tract revendicatif sur le refus des samedis imposés et de la prime du samedi, nous n'avons plus été admis aux réunions CSE depuis mars 2021.

FO devenait trop dérangeant avec ses questions bien pointues, on peut être fier de notre travail. Nous avons montré à la direction que nous n'allions pas ranger nos revendications et nous continuerons à revendiquer jusqu'aux élections qui auront lieu au mois de juin 2022. Et mes camarades soyez en sur même après!!!!

Les élections seront un enjeu fort, nous espérons finir majoritaire et ça sera un

point fort pour la représentativité au niveau de la convention collective a niveaux départementaux.

Conséquence la direction est maintenant obligée de tenir compte de FO et nos revendications.

Tout comme pour le pass sanitaire, la section syndicale FO CAIB était dans la manif pour dire « NON AU PASS »!

Pour nous ce Pass met les ouvriers en danger, ils risquent de perdre leur emploi et atteint notre liberté. Les salariés nombreux dans les manifestations passées sont la preuve qu'ils refusent ce Pass.

Le 5 octobre FO CAIB était là avec une

bonne mobilisation, les salariés de la CAIB avec un impact sur les lignes et plusieurs services mobilisés pour une première fois à la CAIB.

Bravo aux camarades qui ont réussi à mobiliser les salariés.

Réaffirmons nos positions contre le pass sanitaire, la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage, le service public, l'augmentation générale des salaires.

Mobilisons-nous contre toutes ses réformes et ces lois liberticides

Je tenais à remercier tous mes camarades de la section qui se sont impliqués dans les combats menés.

Puis je remercie Catherine Rochard, Amélie, et tous les militants pour nous avoir accompagnés et soutenus dans les difficultés. Je remercie aussi l'UL de Cholet pour leur soutien et enfin je remercie toutes les personnes qui sont venues nous aider pour les journées de distributions de tract.

Je remercie toute l'équipe du Maine-et-Loire pour leur accueil.

Vive la section FO CAIB,

Vive l'Union Départementale FO 49 et vive la confédération générale du travail Force Ouvrière



Intervention de Morgane Moureaux pour l'UL de Saumur

leurs âges respectifs. Si les mécontentements des enseignants risquant de perdre leurs postes et de la population voyant l'offre d'école publique diminuer se sont vite exprimés, ce sont bien les syndicats FO des enseignants du premier et du second degré qui ont rapidement su s'accorder et déterminer les revendications qui ont permis l'unité : aucune fermeture d'établissement scolaire à Saumur, aucun élève de primaire au collège.

L'Union Locale FO a soutenu et organisé les démarches pour permettre la mobilisation des enseignants, personnels d'éducation et parents d'élèves. Nous avons obtenu la satisfaction pour les deux revendications, avec le soutien de la FNEC à Paris. Les liens entre le SNUDI-FO 49 et le SNFOLC 49 se sont renforcés au terme de cette bagarre, ce qui a permis d'intégrer une militante du SNFOLC au bureau de l'UL. Mais cela a également contribué au rapprochement des unions locales FO et CGT, celle-ci ayant rejoint de sa propre initiative les rassemblements que nous organisons. Ce soutien a jeté les bases d'une collaboration qui n'a fait que se renforcer par la suite, notamment contre la réforme des retraites.

Sollicitée par les cheminots de la CGT de Saumur particulièrement mobilisés contre la réforme des retraites, l'Union Locale FO de Saumur a été à l'initiative de la création du comité de grève de Saumur. Ce comité qui se réunissait régulièrement a par la suite organisé et structuré toute la mobilisation dans le Saumurois pour l'abandon du projet Macron Delevoye : manifestations, réunions, communiqués de presse, audiences en préfecture et auprès des députés deux circonscriptions... Le point d'orgue aura été sans doute la

manifestation du 17 décembre 2019 qui a rassemblé 2 000 participants. Ce comité a été le cadre de discussions des militants de divers syndicats, de diverses professions, de non-syndiqués et des gilets jaunes. Aujourd'hui, ces liens sont encore visibles et solides.

À Saumur comme ailleurs, la précarité est en forte hausse. Le ralentissement économique dû à la gestion de la crise sanitaire a provoqué des baisses importantes de rémunération pour beaucoup d'employés du secteur privé. Les agents de la fonction publique dont les salaires sont gelés depuis des années attendent des mesures à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat.

Pourtant, malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites revient à l'ordre du jour.

La politique de fermetures de services publics, de suppressions d'emplois, de démantèlement et de privatisations dans les services publics se poursuit. Cela s'illustre à Saumur, où le service public républicain ne cesse de se dégrader en raison du désengagement de l'État. Après la fermeture de celui de St Hilaire (transformé en « agence postale »), de 5 bureaux de Poste à Saumur, il n'en reste plus que 4 aux horaires limités et aux services réduits. Des menaces pèsent clairement sur 2 d'entre eux qui n'ouvrent plus qu'à des horaires inaccessibles à la plupart d'entre nous.

Le nombre d'écoles publiques et de classes est en baisse permanente : des fusions d'école sont d'ores et déjà annoncées dans la presse à Saumur. Le nombre de remplaçants, de postes, de structures spécialisées est insuffi-

Chers camarades,

L'union locale FO de Saumur soutient les batailles syndicales nationales interprofessionnelles et intersyndicales en organisant ou coorganisant les manifestations et grèves à Saumur, comme nous l'avons fait ce 5 octobre dernier. Depuis 2018, année du congrès précédent, jusqu'à aujourd'hui, l'UL FO de Saumur a été également présente dans les combats plus locaux, là où le syndicat est implanté et au-delà, seul ou dans l'unité avec d'autres.

Élue secrétaire de l'UL en 2020, il ne m'est cependant pas trop compliqué de revenir sur l'année scolaire 2018-2019 qui a été particulièrement combative pour les enseignants de Saumur, étant syndiquée au SNUDI-FO 49, syndicat des enseignants des écoles. Les projets de restructuration des écoles de la mairie de Saumur ont été particulièrement ambitieux cette année-là.

Afin qu'Éducation Nationale et Mairie puissent chacune faire des économies d'échelle, tant sur les postes que sur les coûts en bâtiments, Saumur risquait de voir se créer 2 cités scolaires mélangeant élèves du primaire et du secondaire, faisant fi des nécessaires besoins différenciés des élèves en fonction de

sant. Nous ne sommes qu'au début de l'année scolaire et déjà des classes se retrouvent sans enseignant pendant plusieurs jours. Dysfonctionnements et menaces de fermetures pèsent sur les collègues publics soumis à des exigences d'économie de postes.

Depuis 2018, le nombre de guichets à la gare est passé de 3 à 1. Aujourd'hui le dernier est toujours menacé de fermeture malgré les résistances syndicales.

Les Unions locales FO et CGT font signer une pétition pour demander le maintien, mais également la réouverture des services publics qui disparaissent à Saumur. FO et la CGT vont demander à être reçus par le maire ainsi que par le sous-préfet.

Les victoires, les avancées et les com-

bats locaux évoqués paraissent bien anecdotiques face au rouleau compresseur que représente la politique gouvernementale. Mais s'articulant aux combats nationaux, elles permettent à chaque fois de cimenter les liens entre syndicats FO à travers l'Union locale de Saumur et à celle-ci de se renforcer, de peser dans la discussion sur la détermination des revendications, d'obtenir satisfaction parfois.

Le bureau se tient mensuellement, des syndicats présents dans le Saumurois se réunissent régulièrement dans les locaux de l'UL. Les implantations de FO sont surtout présentes dans le secteur public où elles doivent continuer à se renforcer. C'est de toute évidence vers le secteur privé que doivent porter nos projets de développement. Je pense tout particulièrement à des sec-

teurs comme ceux du tourisme et du vin qui, en plus de faire du Saumurois un endroit où il fait bon vivre (malgré tout ce que j'ai évoqué), représentent de nombreux emplois et donc de nombreux salariés qu'il nous faudrait organiser. La tâche est immense, mais nous pouvons toujours compter sur l'aide de l'Union départementale FO de Maine et Loire et particulièrement de sa secrétaire qui nous apporte régulièrement son soutien par sa présence.

Vive l'Union départementale FO de Maine et Loire, vive la confédération FO, vive le syndicalisme libre et indépendant



Intervention de Christel Lucas pour FO DGFIP 49

SIE, 1 SDIF et 1 SPFE.

Malgré la mobilisation des agents et les mouvements de grève comptant jusqu'à 53 % de grévistes. Le « rouleau compresseur » est en marche.

Silence total des élus concernés malgré nos mises en garde et demandent de rendez-vous. Ces élus se font leur par une pseudo-permanence de trois heures hebdomadaires, voire par quinzaine, dans des Maisons appelées France Service ou MSAP.

Là où les trésoreries étaient ouvertes 5 jours par semaine, les services ont été fermés, déboussolant un peu plus les citoyens qui cherchent souvent en vain nos services. Avec 3 h par semaine; la fréquentation ne fait que diminuer, et le service public se liquéfie.

Dans les derniers sites restants, le service public se dégrade également de manière plus perverse dans les horaires d'ouverture : ceux-ci ont été réduits drastiquement, n'ouvrant désormais que le matin.

À compter de 2023, c'est la fermeture définitive de l'accueil au public qui pointe son nez. Le but pour la Direction : « Le tout numérique », Tout devra se faire par internet. Isolés et dépassés, certains citoyens renoncent bien souvent à faire valoir leurs droits et cela accentue de fait la fracture sociale.

Pour FO DGFIP49, un service public est de qualité s'il est présent physiquement au quotidien!

Niveau Emploi : 200 suppressions d'emplois passant d'environ 1050 emplois en

2011 à 850 en 2021, soit 20 % des effectifs en moins.

À cela se rajoute, la mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction publique, avec cette loi, le gouvernement et ses supplétifs (Directions Générale et locale), sur toutes les catégories A, B et C, peuvent désormais recruter des contractuels à la place d'un fonctionnaire.

Des contractuels précaires bien sûr! Un contrat de 3 ans renouvelable une fois, et non transformable en CDI.

Notre Directeur local, après avoir très largement entamé voire liquidé le réseau dans le cadre du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) s'attache maintenant à précariser le personnel en recrutant des contractuels!

La mobilité, le rêve de tout patron, un jour ici, un autre ailleurs, en fonction de certaines priorités, avant fermeture ou après regroupement de service.

Et ce n'est sans doute pas par hasard si les premiers recrutements de contractuels ont eu lieu dans les nouveaux services créés, après la liquidation de toutes les trésoreries rurales et périurbaines, aux Services de Gestion Comptables de Cholet et de la couronne d'Angers/Trélazé.

Autre exemple : trois ans après la création de la plateforme appelée centre de contact d'Angers pour l'impôt des particuliers, aux conditions de travail particulières..., la DDFIP de Maine et Loire y recrute aussi trois contractuels.

Ces Plateformes se généralisent pour

Chers (es) camarades, je vous adresse le salut fraternel des camarades de la section syndicale FO DGFIP49.

À la DGFIP, les politiques d'austérité se succèdent d'année en année, de gouvernement en gouvernement,

Entamée en 2011, lors la fusion de la Direction Générale des Impôts et du Trésor Public, notre administration réunissait :

— 120 000 agents et plus de 5000 implantations en France en 2011.

10 ans après le constat est amer :

Cette nouvelle administration subit, depuis 2011, fermetures, regroupement de sites et de services, et suppressions d'emplois.

Pour le Maine et Loire :

Niveau structure :

De plus de 60 trésoreries et services de fiscalité lors de la fusion en 2011, il ne restera que 17 structures (hors services de Direction) au 1er janvier 2023.

Toutes les trésoreries seront fermées au 1er janvier 2023, il ne restera que 3 SIP, 3

toutes les missions (Particuliers, entreprises, publicité foncière, cadastre, gestion des ressources humaines, etc.) et industrialisent le travail.

Comme un aveu, la direction reconnaît ouvertement qu'il manque du personnel à la DGFIP, alors pourquoi ne pas recruter plus d'agents par concours? Parce que ces emplois contractuels seront, à terme, comme les départs à la retraite non remplacés, les départs volontaires, une variable d'ajustement en fonction de l'évolution et/ou de la disparition de nos missions.

Cela signifie aussi qu'à la DGFIP travailleront ensemble des fonctionnaires et des contractuels avec des rémunérations, des congés et des statuts différents. Ce manque d'égalité de traitement et les intérêts différents de chaque catégorie induiront de fait des divisions, et des tensions dans les services.

Ces personnels seront, par leur statut précaire, plus malléables, notamment pour simplement obtenir une fois le renouvellement de leur contrat (6 ans maximum). Ils devront accepter la mobilité et certaines tâches, une aubaine pour nos responsables!!

Il est aussi important de rappeler que les statuts de fonctionnaires et d'agents de la DGFIP protègent les personnels contre les pressions en tout genre, en contrepartie s'impose à nous la neutralité.

La section syndicale tient à préciser, que bien évidemment, ce ne sont en aucun cas les collègues recrutés qui sont à incriminer, mais bien ceux qui les recrutent. C'est pour cela qu'il convient d'accorder au personnel déjà sous contrat, le statut de fonctionnaire et d'agents de la DGFIP.

Conditions de travail et privatisations des missions :

La pandémie a modifié l'organisation du travail au sein de la DGFIP. Aujourd'hui 35 % des agents sont en télétravail au moins un jour par semaine.

FO rappelle que le télétravail doit être basé sur le volontariat Ce qui pour l'instant est le cas.

Je ne parlerai pas des réformes incessantes sur les méthodes de travail ou d'organisation, avec une spécialisation et répétition des tâches rendant le travail inintéressant. Faire le même travail avec

moins d'effectifs, la pression monte et risque d'exploser.

De plus en plus de collègues sont confrontés à des problèmes de santé, inquiets pour leur avenir, voire démotivés. Redoutant peut-être un nouveau « France-Télécom », nos décideurs ont créé, en même temps, deux cellules « d'aide psychologique », une pour les encadrants, l'autre pour les agents.

En guise de remerciement, sur ces dix dernières années, quasiment plus d'avancements de carrière, pas de revalorisation salariale depuis des années ce qui entraîne une importante perte de pouvoir d'achat des agents de la DGFIP!

Ce n'est pas la prime accordée en fin d'année dans le cadre des « négociations relatives à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP », et les quelques promotions en plus pour 2022 qui vont rattraper le retard!

Comme si ce nouveau service public à minima ne suffisait pas, ils en rajoutent une couche : certaines de nos missions sont privatisées ou externalisées comme le paiement dans les bureaux de tabac avec la Française des jeux, les encaissements des régies des communes à la poste.

Cela signifie que l'état sous-traite le recouvrement de ses propres créances!

À partir de là, tout est possible et ouvre la voie à la privatisation de toutes nos missions fiscales, foncières, de contrôles ou de la gestion des collectivités locales, des hôpitaux, Ehpad, etc.

Vous l'aurez compris, l'avenir de la DGFIP s'assombrit de jour en jour, en abandonnant le VRAI service Public... au service du public.

Et pourtant pendant la crise sanitaire, les agents des finances publiques ont répondu présents pour payer les entreprises en difficulté, verser les aides, les salaires des hospitaliers, des agents des collectivités locales, des EHPAD etc, répondre aux différentes sollicitations des citoyens et assurer la continuité du fonctionnement de l'État.

Une bonne nouvelle quand même : Grâce à l'action et la détermination des camarades de la section FO DGFIP49 pour défendre les intérêts des agents, nous avons plus que doublé le nombre

d'adhérents depuis la fusion.

Parce que notre section syndicale ne doit jamais se résigner :

FO DGFIP 49 combat et combattra, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.

FO DGFIP 49 condamne cette politique de destruction du service public et soutient que pour exercer leurs missions, les services de la DGFIP doivent disposer des moyens nécessaires.

FO DGFIP 49 exige le maintien de toutes les missions et le retour à un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens. FO DGFIP49 revendique un vrai service public républicain.

FO DGFIP 49 exige l'abandon du NRP et des réformes régressives qui sont à l'œuvre. FO DGFIP 49 exige le maintien de la responsabilité personnelle et pénale, qui garantit le principe républicain ordonnateur/Comptable.

FO DGFIP 49 revendique : le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies depuis des années, la refonte des grilles indiciaires, l'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique.

FO DGFIP 49 exige le maintien du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers, du code des pensions civiles et militaires, l'abandon de la réforme sur les retraites.

FO DGFIP 49 exige l'arrêt des suppressions d'emplois, le recrutement des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services, l'augmentation substantielle des promotions (avancements, listes d'aptitude), des places aux concours internes et externes et le recrutement immédiat des listes complémentaires des concours!

Avec FO :

un vrai statut, un vrai salaire, une vraie protection sociale, une vraie retraite et un vrai service public républicain!

Vive la liberté et l'indépendance syndicale Vive FO DGFIP,

Vive l'Union Départementale FO de Maine et Loire,

Vive la Confédération Générale du Travail – FORCE OUVRIÈRE

Intervention de Jean-Jacques Nicolai pour le SNFOCOS

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des cadres de la Sécurité sociale qui m'a mandaté pour voter le rapport

d'activité présenté par notre secrétaire générale. À propos de sécu, je voudrais évoquer avec vous la question de la prise en charge de la perte

d'autonomie, que l'on dénomme, c'est selon, « cinquième risque » ou « cinquième branche »



Mes camarades, il y a une ambiguïté entretenue entre ces deux appellations, alors que cinquième risque ou cinquième branche, ce n'est pas du tout, mais alors pas du tout, la même chose

À sa création, il a été décidé que la sécurité sociale couvrirait un certain nombre de risques : la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, quatre risques aujourd'hui regroupés au sein de la branche « Assurance maladie », les « risques » relatifs à la famille regroupée aujourd'hui au sein de la « branche allocations familiales », le risque vieillesse géré par la branche retraite, et enfin le risque accident du travail, géré lui par la branche Accidents du travail.

Mais à l'origine, il n'y avait pas de séparation organique des « branches ». Ce sont les ordonnances de 67 qui organisent la séparation de la sécu en 4 branches et la création de trois Caisses nationales : la Cnam pour l'Assurance maladie et les Accidents du travail, la Cnav pour les retraites et la Cnaf pour les allocations familiales.

Ces caisses nationales sont des établissements publics, leur directeur est un haut fonctionnaire nommé par le conseil des ministres. L'État, ainsi, renforce considérablement son contrôle de la Sécu.

Ces ordonnances de 67 sont, avec la création de la CSG en 91 et les ordonnances — encore — de 96, un des coups les plus rudes portés à l'institution Sécurité sociale, mais ça n'est pas mon propos.

Donc, il y a aujourd'hui 4 branches au sein de la sécu : l'assurance maladie, les allocations familiales, les retraites, et les accidents du travail.

Alors, lorsqu'on parle de « cinquième branche », cela semble signifier qu'on veut ajouter une branche indépendante des autres à cette organisation.

À l'inverse, dans nos congrès, à Force

Ouvrière, nous ne disons pas « cinquième branche », mais « cinquième risque ». Et nous ajoutons, dans nos résolutions : un cinquième risque rattaché à l'assurance maladie.

En effet, par exemple au congrès confédéral de 2011, la résolution sur la protection sociale proclame :

Pour le congrès le 5e risque appelé perte d'autonomie devrait être rattaché à la branche maladie de la Sécurité sociale assurant une couverture universelle garantissant l'égalité des droits et permettant de financer la prise en charge des personnes tant en établissement que celles restées à domicile, ce qui exclut un système assurantiel privé.

Et nous avons constamment congrès après congrès, réaffirmé cette orientation.

En effet, l'assurance maladie, je l'ai dit, couvre déjà 4 risques : la maladie proprement dite, la maternité, le décès et l'invalidité. Faire gérer le risque dépendance comme un cinquième risque par l'Assurance Maladie serait tout à fait conforme à l'esprit des ordonnances de 47. De plus, la dépendance entraîne la nécessité de soins, couverts par l'assurance maladie, la dépendance ressemble à s'y méprendre à une forme d'invalidité, elle aussi couverte par l'assurance maladie, etc. etc. L'assurance maladie est donc tout à fait capable de gérer ce risque au sein de ses caisses avec des prestations versées par ses salariés.

Ce n'est pas ce qu'a décidé le gouvernement. La loi du 7 août 2020 et la LFSS de 2021 confirment que la gestion de ce qu'il appelle, lui, « la 5ème branche » sera confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour l'instant les choses n'en sont qu'aux intentions et cette 5ème branche n'est pas formellement créée... Mais la CNSA existe déjà. Et c'est une caisse qui est tout sauf une caisse de sécurité sociale ! La composition de son conseil d'administration en est la parfaite illustration :

Le Conseil de la CNSA regroupe 52 membres : 12 représentants d'associations diverses, 6 représentants des conseils départementaux, 10 représentants de l'État, 2 parlementaires, 8 représentants d'institutions diverses (mutualité, FHF, FEHAP, Secteur privé lucratif...) 3 représentants des régimes de base d'assurance maladie et d'assurance vieillesse, et enfin, quand même, cinq représentants des organisations syndicales de salariés et trois représentants désignés par les organisations d'employeurs. On est loin, très loin du paritarisme...

Qu'est-ce que ce gloubi boulga signifie ? Qu'ainsi conçue, cette « cinquième branche » n'a rien à voir avec la sécurité sociale. Gérée par une caisse qui n'est pas une caisse de sécu, il y a fort à parier que son financement sera tout sauf basé sur le salaire différé. Il est d'ailleurs question de la faire financer par les retraités eux-mêmes, comme l'a souligné Jacques Foubert dans son intervention. Il y a fort à parier aussi que divers acteurs comme la mutualité et le secteur privé lucratif attendent d'être concrètement intégrés à la gestion de ses prestations, histoire d'engranger les bénéfices.

Construire une « cinquième branche » qui ait ces contours participe très concrètement de la volonté de destruction de la sécurité sociale issue des ordonnances de 45, celle basée sur le salaire différé.

Alors mes camarades, oui à un cinquième risque. Non à une cinquième branche.

À ce titre, je me permets d'interpeller Yves : je pense qu'il faudrait que la confédération, dans ses publications, dans ses circulaires, dans ses déclarations au conseil de la CNAM réaffirme plus nettement nos orientations de congrès sur le sujet.

Mes camarades, je ne peux pas conclure sans évoquer le fait que ce congrès est pour moi, le dernier comme membre de la CA et du bureau. Je suis en retraite depuis quelques semaines, et il est temps de passer le flambeau. Mais je le fais avec d'autant plus de sérénité que la génération montante n'a rien à envier à ses aînés, vous l'avez constaté au travers des interventions. Alors bienvenue aux nombreux nouveaux qui seront élus à la CA et au bureau.

Cela dit mes camarades, le militantisme est une passion. Si je quitte les instances, il y a fort à parier que vous me reverrez dans les assemblées, les manifs et les congrès. Et j'appelle tous les camarades retraités à rejoindre, comme je vais le faire très vite, l'Union Départementale des retraités FO.

Enfin j'ai une pensée affectueuse pour Catherine. Ça doit faire à peu près 10 ans qu'on travaille ensemble au sein de l'UD. Il a fallu un peu de temps pour que nous trouvions nos marques, mais une fois la confiance réciproque établie, bosser ensemble a été passionnant et fructueux. S'il y a une chose que je regretterai, c'est cette collaboration.

Vive l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière du Maine et Loire,

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Merci mes camarades.



Intervention de Jean Jacques Peaud pour l'EHPAD de Seiches

Cher camarade,

Je vous apporte salut fraternel des agents de l'EHPAD de seiche. Militant depuis quelques années, je pensais avoir été confronté à peu près toutes les situations, toutes les réformes envisagées ou réalisées par le gouvernement et le patronat :

Contre-réforme des retraites réforme des statuts de la fonction publique réforme de la sécurité sociale ré-

forme du Code du travail les femmes de l'assurance chômage réforme des allocations famille réforme du logement réforme des hôpitaux j'en passe et des meilleurs

Mais j'étais, nous étions, loin d'avoir tout vu, un méchant virus probablement encarté à la République en Marche nous a fait vivre et subir une période inédite

Confinement, laissez-passer, masque obligatoire, hospitalisation massive, vaccination de masse obligatoire, Conseil de sécurité/sanitaire état d'urgence et d'exception : fermetures de lieux de culture, de resto, de bistrot, fermeture des UD, limitation du droit syndical et j'en oublie sûrement.

Cette période dont on nous annonce qu'elle pourrait se poursuivre jusqu'en juillet aura au moins eu un avantage c'est de permettre de voir réellement qui défend et défendra les intérêts des salariés et la dém-

cratie. Contrairement à d'autres notre UD a toujours continué à fonctionner. Je suis fier d'avoir participé au bureau, l'UD FO du Maine-et-Loire n'a jamais failli.

Ne jamais renoncer à défendre les intérêts de ses mandants jamais renoncés assurer la tenue des instances jamais renoncée à revendiquer jamais renoncer à organiser grèves et manifs tout en cherchant quand cela était possible à réaliser l'unité la plus large pour organiser et réaliser le rapport de force.

Alors oui, nous pouvons être fiers de notre UD qui je n'en doute pas continuera à être fidèle aux principes de la charte d'Amiens et cherchera sans relâche à être le contrepoids à la défense de la démocratie et des intérêts de la classe ouvrière.

Bien évidemment, je voterai le rapport moral et d'activité de Catherine bon courage à la future équipe et

Vive FO



Intervention de Frederic Neau pour le syndicat des Organismes Sociaux

Chers camarades,

Recevez le salut fraternel du syndicat des Organismes Sociaux de Maine-et-Loire.

A l'occasion de la présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022, Olivier Dusopt, ministre des comptes publics a prévenu : « Nous aurons à ouvrir le chantier des réformes structurelles, en temps voulu, pour revenir à un équilibre ».

Il illustre par cette phrase la volonté du gouvernement d'aller jusqu'au bout de son entreprise de démantèlement de la sécurité sociale, y com-

pris en utilisant la Covid et les milliards mis à la charge de l'Assurance Maladie dans le contexte de la crise sanitaire.

Dans le même temps, le Haut Conseil de l'Assurance Maladie planche à la demande d'Olivier Véran sur un projet d'articulation entre la sécurité sociale et les complémentaires santé. Son rapport doit sortir en novembre, mais il a déjà émis un projet d'avis élaborant plusieurs scénarios dont tous ont en commun de s'attaquer au salaire différé.

Les deux ministres que je viens de citer, Olivier Dusopt et Olivier Véran, avec Laurent Pietrazewski, le monsieur retraite du gouvernement, ont adressé le 1er avril 2021 une lettre de mission à l'Inspection Générale des Finances et à l'IGAS dans la perspective des futures Conventions d'Objectifs et de Gestion, plans pluriannuels régissant les organismes de sécurité sociale. Qu'y préconisent-ils? Par

exemple, je cite, la recherche de « gisements d'efficacité » en matière de suppressions de postes, c'est-à-dire des réductions d'effectifs à une échelle jamais connue alors que ces réductions d'effectifs sont justement déjà à l'origine de la dégradation du service rendu aux assurés, aux allocataires et aux cotisants. Pour aider à cela, les trois ministres encouragent aussi au « développement des synergies entre CPAM et CAF », c'est-à-dire y compris à la fusion des CAF et des CPAM, comme cela est déjà prévu dans les Hautes-Alpes pour le 1er avril 2022. Notons d'ailleurs qu'en Urssaf, il est également prévu de fusionner les Urssaf de Normandie au 1er janvier 2022, et de créer ainsi une première Urssaf interrégionale. Sur-tout, les ministres demandent à l'IGF et à l'IGAS de plancher sur la fusion des 3 conventions collectives du Régime Général de sécu et de celles-ci avec celles de la MSA. Bien évidem-

ment, nous savons tous ce que signifie la volonté de fusionner des conventions collectives. Il s'agit tout simplement de détruire les droits des agents.

Toutes ces attaques se tiennent camarades. Pour le gouvernement, l'équation est simple : pour détruire la sécurité sociale, il faut détruire les garanties collectives des salariés de la sécu qui y sont indissociablement liées et pour détruire cela, il faut disloquer toute résistance à ces plans. La fusion avec la MSA aurait aussi cela comme objectif : la cfdt y étant majoritaire, il s'agirait de réduire l'influence de Force Ouvrière mais aussi de la CGT qui à elles deux représentent plus de 50 % du personnel, ce qui aujourd'hui constitue un point d'appui important pour toutes les bagarres menées sur les revendications dans les organismes, ce qui a permis en juin 2019, de faire reculer par la grève l'employeur national, l'Ucanss, qui voulait supprimer la seule mesure automatique de rémunération dont nous disposons, c'est-à-dire l'ancienneté. Ce qui a permis aussi, en 2020, de mettre en échec la classification que cherchait à imposer l'employeur avec la complicité de la cfdt, d'accentuation de l'individualisation des salaires, en faisant valoir le droit d'opposition FO-CGT en relation avec l'état d'esprit des collègues.

Non, camarades, nous ne laisserons pas le gouvernement nous briser, nous ne le laisserons pas briser la sécurité sociale. Et par la bagarre quotidienne que mène notre syndicat sur les revendications, nous estimons que nous défendons justement la sécurité sociale.

Cela implique bien sûr d'abord et avant tout de tenir régulièrement nos instances, ce que nous avons fait pendant toute la crise sanitaire où notre activité n'a pas fléchi, de maintenir aussi le lien avec les collègues malgré notamment les écueils du télétravail. Celui-ci massivement développé dans nos organismes est désormais une aspiration logique de beaucoup de collègues confrontés à la dégradation des conditions de travail. Mais ses dangers sont réels et extrêmement importants : outre l'isolement des salariés, certains employeurs, comme à l'Urssaf des Pays-de-Loire n'en cachent même plus réellement les objectifs : développer les bureaux partagés, économiser sur les locaux et à terme fermer des sites.

Oui, nous défendons la sécurité sociale, en faisant appliquer au quotidien la convention collective avec

laquelle l'Ucanss et nos directions prennent un certain nombre de libertés comme pour déjà mieux la détricoter. À cet égard, la crise sanitaire aura là encore servi à la déréglementation : avec la mise en place du contact tracing, le gouvernement a introduit dans l'assurance maladie, le travail du dimanche et le non-respect des deux jours de repos consécutifs. Il aura développé les contrats précaires, l'intérim et détérioré le service rendu aux assurés en allongeant considérablement les délais de remboursement des Indemnités Journalières par exemple.

Oui, nous défendons la sécurité sociale en étant aux côtés des téléconseillers en CPAM et en CAF, téléconseillers de plateforme régionales dont les conditions de travail peuvent facilement être comparées à celles des plateformes commerciales et qui réclament un niveau supérieur de classification en CPAM et des effectifs suffisants en CAF pour faire face aux charges de travail dantesques, ce qui les a amenés (pour ce qui est des téléconseillers CAF) à se mettre en grève très majoritairement le 5 février dernier avec Force Ouvrière et à porter leurs revendications à la Direction.

Oui, nous défendons la sécurité sociale, en dénonçant la réforme des Aides au Logement mise en place au 1er janvier 2021, qui aura permis au gouvernement d'économiser 1,1 milliard d'euros sur les droits des allocataires et qui dégrade de façon extrêmement importante les conditions de travail des collègues, du fait d'un système informatique défaillant. Le 29 juin dernier, les agents des CAF étaient en grève à l'appel de toutes les Fédérations pour faire cesser cette situation avec 50 % de grévistes à la CAF de Maine-et-Loire et notre syndicat qui s'est impliqué dans la Délégation au ministère. Demain, le Directeur de la CNAF vient à la CAF 49, après avoir annoncé son tout prochain départ. Il s'en va et dans le même temps, il devrait nous annoncer une baisse du nombre de suppressions de postes dans les CAF pour 2022 qui passerait de 600 à 450. Bien sûr, tout cela n'est pas suffisant, mais c'est le produit des rapports de force qui se sont institués depuis le début de l'année dans les CAF au travers notamment la grève du 29 juin. Le gouvernement fait sauter un fusible et lâche sur 150 postes dans une situation de crise totale ou même les directeurs des caisses. Il n'empêche : nous saurons rappeler demain aux côtés des collègues au Directeur Gé-

néral de la CNAF que son départ ne change rien, que rien n'est réglé et que c'est notamment avec les suppressions de postes elles-mêmes qu'il faut en finir.

Nous n'entendons pas nous laisser faire camarades : nous n'entendons pas nous laisser faire sur les salaires et exigeons l'augmentation de la valeur du point alors que celle-ci est bloquée depuis 2010, ce qui a été parmi les revendications majeures encore portées le 5 octobre.

Nous n'entendons pas non plus laisser s'appliquer les sanctions pour les collègues en particulier du Service Médical qui se voient suspendus pour défaut de présentation du pass sanitaire, dont nous exigeons la réintégration immédiate.

Nous n'entendons pas laisser faire les fermetures d'accueils de sécurité sociale au profit des maisons France Service.

Nous n'entendons pas laisser démanteler les structures de la sécurité sociale, dont le projet de fusion du recouvrement fiscal et social, et donc la disparition à terme des Urssaf, est une illustration supplémentaire.

Camarades, la sécu de Vèran et de Macron, on n'en veut pas ! On n'en veut pas, car ce n'est pas la sécurité sociale. Et personne n'en veut : pas plus les salariés de la sécu que les assurés, les allocataires et les cotisants.

Oui, camarades, ce qu'il nous faut plus que jamais aujourd'hui, c'est bâtir le rapport de force interprofessionnel qui nous permettra de l'emporter par la grève, c'est permettre aussi à la sécurité sociale que les militants FO continuent de nourrir la discussion sur les chemins que nous avons à emprunter pour y parvenir, à la nourrir entre eux, avec les collègues et avec les militants CGT pour renforcer ce qui existe déjà aujourd'hui à travers nos initiatives communes pour la défense des revendications.

C'est ce rapport de force-là qui se construit aujourd'hui, c'est celui-là qui doit nous permettre d'éviter les écueils des conférences sociales et autres journées d'action sans perspective et sans lendemain.

Pour que vivent et aboutissent les revendications camarades. Pour que vive la sécurité sociale de 1945.

Vive la sécurité sociale ! Vive l'Union Départementale Force Ouvrière ! Vive la Confédération Force Ouvrière !



Intervention d'Alexandre Tailler pour le CESAME

Candidats pour le prochain mandat en tant que membre du bureau de l'UD j'apporte le salut fraternel du syndicat FO du CESAME, centre hospitalier public ayant en charge la santé mentale de la population du Maine-et-Loire le Choletais et le Saumurois ayant leur propre service de psychiatrie.

Chers camarades, comme ailleurs le CESAME n'a pas été épargné par les restructurations ces dernières années que 40 qui ferme en 4 ans l'équivalent de 15 % de nos capacités d'hospitalisation trouver un lit relève désormais du parcours du combattant on fait sortir les moins malades au bout de 3 jours, qui reviennent la semaine d'après, car non stabilisées on diffère des hospitalisations faute de place alors que l'état du patient le nécessite urgemment. Les services de crise sont devenus des poudrières aux rythmes infernaux. Les professionnels expérimentés fuient, faute de sens, laissant souvent de jeunes équipes soigner avec de trop faibles moyens humains qui plus est dénués d'apports cliniques suffisants pourtant indispensables à ces métiers si particuliers.

Petit à petit, la logique comptable a pris le dessus sur celle des soins. Il faut soigner en ambulatoire, de 9 h à 18 h du lundi au vendredi. C'est bien connu la maladie psychiatrique s'arrête la nuit et les week-ends. On nous explique qu'avec moins, on peut soigner mieux. La réalité est toute autre, avec moins on soigne forcément moins bien. Lâchés par le système de soins nombre de malades se retrouvent à la rue, en prison, la plupart du temps dangereux pour

eux-mêmes, mais parfois aussi pour les autres.

La dimension humaine et individualisée du soin pour chaque patient, au plus près des besoins, a laissé la place à l'approche globale, sécuritaire, percluse de normes et autres protocoles renvoyant les agents à des tâches d'exécutions qui n'intéresse pas.

Tous les grades confondus, il manque du monde à l'hôpital. La perte de sens, les faibles rémunérations, les conditions de travail qui sans cesse s'empirent ont eu raison de nombreuses vocations, on ne compte plus les collègues en souffrance et qui finissent par se réorienter vers d'autres métiers.

Oui certains salaires ont été augmentés et notre organisation n'y est pas étrangère, la covid est passée par là diront certains, mais depuis combien de temps l'hôpital public tire la sonnette d'alarme? Et le point d'indice? N'est il pas toujours gelé alors que l'inflation galope?

Oui on a repris la dette de certains établissements, mais combien ont fusionné voire été fermé sous l'égide de l'austérité budgétaire. Oui on nous promet 7500 embauches, mais 7500 postes sont déjà vacants faute de personnel formé disponible.

Oui des places en écoles d'infirmières et aide-soignante ont été créées. Oui on a mis fin au numerus clausus des études de médecine mais quand verserons nous les bénéfices sur le terrain? 3,5, 10 ans? Combien d'abandons de formation in fine? Combien pour la psychiatrie, parent pauvre historique de la médecine?

Quand comprendra-t-on que les troupes quittent la fonction publique, car les faibles rémunérations et les conditions de travail demeurent et épuisent le personnel?

À Cholet, c'est 42 lits que l'on est en passe de fermer d'ici janvier 2022, car 2/3 des psychiatres font valoir leurs droits à la retraite ou s'exilent vers des conditions d'exercice moins dégradées. Les conséquences pour le CESAME seront évidentes, il faudra accueillir des patients du Choletais, où, comment, avec quel personnel

on se le demande bien.

Hier applaudi, aujourd'hui suspendu. Camarades, au sujet de la vaccination nous l'avons assez dit et écrit, chacun voit midi à sa porte et est libre de ses choix. Avait-on besoin d'en rajouter une couche en écartant des agents sans les payer, et sans qu'ils puissent travailler ailleurs faute d'être vaccinés? Inacceptable! Combien en arrêt de travail, en disponibilité de la FPH?

À l'heure où les Français plébiscitent leur Hôpital, car ils ont pu compter sur lui lors des successives vagues épidémiques, ceux qui le font vivre au quotidien sont unanimes. La reconnaissance, ça ne suffit pas. La question prioritaire est celle des effectifs afin de redonner du temps et du sens à nos métiers. Des effectifs que l'on doit rémunérer à la hauteur du service qu'ils rendent à la nation.

Camarades, l'hôpital ce n'est pas que des blouses blanches, c'est aussi, des ouvriers, des techniciens, des assistants sociaux, des secrétaires, des psychologues, des agents de services, administratifs, des ambulanciers, et j'en oublie. Tous ajoutent leur pierre à l'édifice, tous méritent que l'on s'intéresse à leur carrière autrement que par l'évaluation au mérite déployée cette année dans la FPH, dont on ne connaît pas encore bien les conséquences.

Nous n'acceptons pas que ce que les agents restent à la marge des revalorisations indiciaires qui leur sont dues, comme nous n'acceptons pas les différences salariales en fonction du lieu d'exercice. À travail égal salaire égal! Non à la division des professionnels de santé, oui à l'unité, l'unité pour s'organiser, revendiquer et obtenir dans un syndicat libre et indépendant.

Vive l'union départementale FO du Maine-et-Loire

Vive Force ouvrière



Intervention de Xavier Redon pour les Territoriaux d'Angers

Je vous apporte le « salut fraternel » du syndicat des Territoriaux de la ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS et par la même du Groupement Départemental des services publics... double casquette!

Merci au camarade Yves d'être au plus proches des militants

Les Pousses-Cailloux voteront le rapport d'activité et de trésorerie

Quelle période nous vivons mes camarades!! Nous pouvons nous féliciter d'être là, en nombre, après 18 mois agités, bousculés, à tenir notre représentativité à bout de bras.

Ce sont plus de mille cartes pour le Groupement Départemental des Services Publics et de Santé en 2020!

Aujourd'hui, l'épuisement, le découragement, la démobilité se généralisent chez les territoriaux!!

Pendant le pic de la crise sanitaire en 2020, l'État a fortement sollicité les services publics, dans de nombreuses collectivités territoriales, ce sont nos collègues, camarades, aides-soignantes (ehpad), éboueurs, atsem pour les enfants des soignants, animateurs, agents administratifs d'état civil, propriété publique... et sans compter tous les agents repositionnés pour aider ces mêmes services....

Et pour remerciements, la reconnaissance, un os à ronger avec la prime exceptionnelle Covid!! voilà mes camarades comment sont considérés, les derniers de cordées, de corvées, les invisibles qui vous accompagnent du début de la vie à la fin de la vie

Pour les Territoriaux, nous avons à nouveau reformulé à nos élus, la longue liste (non exhaustive) de dispositions qui n'ont vocation qu'à fragiliser le statut des fonctionnaires et à paupériser les agents du service public.

2010 : Gel du point d'indice,

2016 : PPCR = allongement des carrières

(fin de l'avancement mini)

2019 : Mobilisations contre la réforme des retraites (biopole, collecte des déchets...)

Loi de transformation de la fonction publique,

Possibilité de perte de salaire (si mobilité, grâce au RIFSEEP), détachement d'office en cas de transfert du service vers le privé, recours accru aux contrats de projets, au CDI (remise en cause de la cotisation cnracl), remise en cause du droit de grève, fusion CT/CHS EN CST(-moins d'élus, charge de travail syndical), rupture conventionnelle...

2019 : fin de la transparence sur les avancements de grade et promotion interne, allongement du temps de travail pour le même salaire (1607 h).

2020 : Entrave à l'exercice de nos fonctions par la mise en place du passe-sanitaire.

« Quarante ans de régime sec », depuis 1982, pour le fonctionnaire!!

Cela se décline ainsi dans notre collectivité : M. Béchu!

Perte d'attractivité de nos métiers, fin de la protection des agents, baisse des rémunérations, mais aussi externalisations des missions dans le cadre des transferts de compétences vers la Communauté

Urbaine (voirie) demain Métropole, vers le territoire intelligent (Éclairage, feux tricolores...),

jusqu'à quand allons-nous accepter cette grande braderie MES CAMARADES??

Mobilisations à l'EHPAD de Champceaux, 300 agents mobilisés le 05/10 sur la question du temps de travail (1607 h) à la ville d'Angers, les MNS avec un dépôt de grève depuis juillet dernier et peut-être les ATSEM prochainement, 72 sur 130 reçus par FO, au travers d'une motion, avec un seul MOT D'ORDRE, NON AU 1607!!

C'est la question des T.A.P (temps d'activité périscolaire) dans le secteur de l'animation (ville d'Angers et Loire Authion), que nous dénonçons depuis 2013, avec aujourd'hui un constat bien amer... Une centaine d'agents en cdd (Angers), reconduits d'année en année, une précarité accrue, un bilan quelque peu érodé sur « le bien-être de l'enfant », qui épuisent les agents au quotidien et

qui a pour effet une fuite massive des contrats!!

C'est une lutte que nous menons avec nos camarades du snudi FO du Maine — et — Loire de l'Éducation nationale

Au côté des camarades de l'interpro, à vos côtés, les territoriaux apportent les forces vives dès que nous le pouvons... nous continuons à partager, unifier à faire converger entre nos secteurs les revendications. C'est ensemble que nous devons agir, combattre, protéger nos acquis, nos conquies!!

Mais n'oublions pas les invisibles, les Territoriaux, ces acteurs qui partagent également vos vies, dans les écoles, les accueils de loisirs, les mairies, dans nos villes et villages...!!

ET en 2022, nous allons avoir besoin de vos soutiens mes camarades, dans le cadre de nos élections professionnelles, vous connaissez toutes et tous un « poussa-caillou », un agent travaillant dans une collectivité... En Maine — et — Loire, précurseurs des « communes nouvelles », environ 19 400 agents sur le département FPT... les réunions d'information s'inscrivent déjà depuis longtemps dans nos agendas, mais s'intensifient pour aller à la rencontre des agents sur le département.

Mes camarades, dans la fonction publique, et dans l'unité la plus large, nous refusons toute remise en cause des acquis/conquies sociaux!

Nous nous opposons :

À la privatisation de pans entiers de missions de service public

— Au recours systématique aux contractuels en lieu et place des emplois titulaires

— À l'individualisation de la rémunération

— À l'éclatement de notre régime de retraite

— À la suspension de nos collègues, dans le cadre de l'obligation vaccinale dans les Établissements Recevant du Public...

La coupe est pleine, elle déborde...!! l'heure est à la mobilisation :

OUI!!

À une augmentation générale et immédiate des salaires des agents de la Fonction Publique

À des mesures de rattrapage des pertes

subies depuis des années -18 % pas 183 €, mais 183 points

Un plan de titularisation,

Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire,

L'abrogation du jour de carence,

La revalorisation des pensions,

Le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite et du code des pensions civiles et militaires ainsi que de la CNRACL,

À l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique au profit de

mesures renforçant et rénovant le statut général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.

Mes camarades, c'est l'occasion de réaffirmer, l'importance de nos services publics, leur rôle d'amortisseur social des effets des crises, qu'elles soient économiques, écologiques ou sanitaires.

L'occasion de réaffirmer qu'ils sont, non pas un coût pour la société, mais d'abord une richesse, un investissement et un outil permanent de solidarité...

Enfin, des remerciements tout parti-

culiers aux camarades de l'UD, anciens et nouveaux... Anne-Marie, Sylvie, Jean-Jacques, Anthony, Vincent... ET notre secrétaire général, Catherine ! les pousses cailloux te remercient pour ce mandat...

Ensemble mes camarades, public/privé, pour la convergence des luttes,

VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE

Vive le syndicalisme libre et indépendant!!

VIVE LA CGT FORCE OUVRIERE



Intervention d'Armelle Champagne pour la santé privée

Les sections des Cliniques et Établissements privés à but lucratif du Syndicat FO de la Santé Privée du 49 (Clinique de l'Anjou, Polyclinique du parc de Cholet, Clinique St Joseph, Diaverum, SSR Anjou) vous apportent leur salut fraternel.

Lors d'une discussion dans notre Conseil Syndical, il nous est apparu nécessaire de faire une intervention spécifique qui complète celle que fera notre Secrétaire du syndicat.

Notre Fédération patronale, la FHP, ne fait rien pour augmenter nos salaires, alors que des dividendes de plus en plus importants sont reversés aux actionnaires.

Depuis le début de la pandémie, nous n'avons pas confiné les revendications.

En mars avril 2020, nos employeurs, qui n'étaient pas éligibles au chômage partiel, prenant appui sur les ordonnances gouvernementales, n'ont pas hésité à réaliser un véritable hold-up sur nos congés annuels, nos récupérations. Nous n'avons pas accepté, nous avons largement fait contresigner des lettres ouvertes à nos employeurs, à la Fédération Patronale et au Ministre de la santé.

Dans notre secteur, comme pour des

millions de salariés, la question du pouvoir d'achat est posée de façon de plus en plus prégnante.

Les primes Macron ou autres ne sont pas assurées et non prises en compte pour les retraites

Dans toutes nos cliniques, nous assistons à une fuite du personnel, car nos employeurs ne font rien pour rendre attractifs nos métiers. Il y a bien sûr la question des conditions de travail, mais la question centrale reste celle des salaires avec un différentiel très important entre notre convention collective unique et les rémunérations de la fonction publique hospitalière.

Quand les patrons vont-ils mettre la main au portefeuille pour que les salariés aient des salaires décents, à la juste valeur de leur travail.

L'Union Nationale FO Santé Privée avec l'appui de notre Fédération a dû se battre pour obtenir le SEGUR 1 : 162 € net et non 183 € comme nos collègues de la Santé Privée à but non lucratif et le secteur public.

Pour la transposition du SEGUR 2, la FHP a proposé 52 € brut pour une infirmière et 19 € brut pour une aide-soignante. On se moque de nous!! C'est INADMISSIBLE!! Bien sûr, la CFDT s'est précipitée pour signer, mais à juste titre notre Union Nationale de la Santé Privée et la CGT ont fait opposition à cet accord.

Les Cliniques Privées sont rachetées par des groupes financiers les uns après les autres.

Les directeurs sont des gestionnaires, et sont mis en place pour faire du

profit. La sécurité et le bien-être du Personnel et des Patients ne sont plus une priorité pour ces groupes. Le patient est une « pompe à fric », entre dépassements d'honoraires et prix de la chambre, il devient un élément de rentabilité comme n'importe quel produit.

La première mission de ces groupes pour rentabiliser l'entreprise, c'est baisser les charges de personnel qui coûtent cher. Alors ils ne remplacent pas les postes vacants, et nous font bosser de façon dangereuse et indigne. Ainsi, à la polyclinique de Cholet plus de 100 ETP ont disparu en 2 ans...

Tirons la conclusion : il faut s'organiser pour aller chercher l'argent dans la poche de nos employeurs et des actionnaires.

Pendant des décennies, les cliniques privées du Maine-et-Loire étaient la chasse gardée de la CFDT qui veillait scrupuleusement à faire régner l'ordre et la paix sociale.

Notre détermination constante a permis de nous développer, de progresser en nombre d'adhérents ainsi qu'aux élections professionnelles, de façon notoire à la Clinique de l'Anjou.

En 2022, commencera un nouveau cycle des élections au CSE prenant appui sur les orientations et les revendications mises en avant par notre Union Nationale Santé Privée et notre Union Départementale, en priorisant l'augmentation des salaires.

Nous nous mettons d'ores et déjà en disposition pour renforcer l'organisation syndicale et élargir nos listes en

trouvant de nouveaux candidats.
Vive l'Union Départementale FO 49

Vive la Confédération Générale du
Travail Force Ouvrière.



Intervention de Nicolas Plard pour les PCET

Bonjour, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des PCET, syndicat des personnels des collectivités et établissements territoriaux du Maine et Loire

Mes camarades, sur la crise sanitaire, le syndicat des PCET ne peut accepter les dérives autoritaires du gouvernement qui n'a pour seul objectif de masquer son incurie à gérer la crise Covid et de diviser les agents et salariés.

Mes camarades le 7 octobre le couperet sur la suspension tombe pour un agent de la Pommeraye dans les Mauges en poste à la crèche municipale. À cause d'une jurisprudence de Cergy pontoise qui impose l'obligation vaccinale aux personnels non médicaux travaillant en crèches ou dans les services de la petite enfance, mes camarades l'agent est terrorisé à l'idée de se faire vacciner.

Ceci est inacceptable, c'est pour cela que le syndicat réaffirme lors de son appel à la grève du 5 octobre que nous exigeons aucune sanction ni suspension envers les collègues soumis à l'obligation du pass sanitaire.

Mes camarades, ce gouvernement et les gouvernements précédents sont en train de dépecer le service public. Avec les lois notre et mape ils ont bouleversé le paysage territorial depuis les regroupements en intercommunalité. Le département du Maine et Loire a été le pionnier en matière de création de communes nouvelles, aujourd'hui 43 communes nouvelles c'est le fruit du regroupement de 363 communes.

À la fois en réorganisant et en désorganisant dans presque tous les secteurs les agents ne savent même plus pour qui ils travaillent et ne peuvent plus assurer un service public de qualité.

Et aujourd'hui ils veulent aller encore plus loin avec le projet de loi 3ds

Ce projet est clairement à la demande des élus locaux, ils veulent être des acteurs toujours plus importants dans leur région. Ils réclament l'ensemble des leviers économiques, budgétaires et sociaux pour administrer leur territoire avec plus de liberté encore. Ce désengagement de l'État vise clairement à donner les pleins pouvoirs aux maires.

Nous demandons l'abandon du projet de loi 3ds, nous voulons le maintien et le développement de services publics de proximité.

Mes camarades, ces derniers mois, les grèves, mobilisations, rassemblements se succèdent contre le vol des congés et le passage autoritaire au 1607h, un seul mot d'ordre décliné dans de nombreuses collectivités » pas un congé en moins et pas une minute de plus »

N'oublions pas les autres décrets de la loi transformation publique qui vise à réduire les capacités des organisations syndicales pour la défense des agents, qui vise à accentuer la précarité avec des contrats projet ni cdi-sable ni renouvelable, qui vise aussi à pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique et qui vise à limiter notre droit de grève.

M. Macron, ce n'est pas qu'au virus que vous avez déclaré la guerre, c'est aux services publics républicains.

5,48 millions d'agents publics ne sont plus vus comme des atouts, mais comme des coûts. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires fond comme neiges au soleil. Le gel du point d'indice depuis plus de dix ans entraîne au fil des années un décrochage des salaires publics par rapport à ceux du privé.

De plus, le syndicat constate les difficultés rencontrées par nos collectivités publiques à recruter du personnel territorial. Des collectivités n'hésitent pas à tout moment à remettre en

cause la neutralité des services en ayant massivement recours au recrutement de contractuels et ainsi accentuer la précarité de ceux-ci, sans compter que nos conditions de travail se dégradent

Certains élus locaux menant leur politique local d'austérité sont responsables, pour une bonne part, de toutes ces situations.

Comme à Ombrée d'Anjou, les agents disent de la direction et des élus qu'ils nous considèrent comme des misérables.

À ST Philibert du peuple, le Maire est injurieux envers les agents.

À Loire Authion et dans les Mauges sur Loire, des agents quittent la fonction publique tellement leurs conditions de travail se dégradent par des démissions, des dispositions ou des ruptures conventionnelles.

Toujours et encore faire des économies sur la masse salariale, des collectivités n'hésitent pas à embaucher des agents sur des postes de directeurs techniques en catégorie C à la place de catégorie A, Ces agents méconnaissent le terrain, n'ont pas d'expérience dans le management et tout cela sous la coupe des élus qui ne connaissent pas le statut ni les agents.

C'est le constat aujourd'hui de l'épuisement et du découragement des agents, mais nous ne voulons plus nous contenter que des miettes.

Il est temps d'agir, nous avons entre les mains un couteau suisse qui s'appelle l'outil syndical. Il nous faut le déplier et le développer partout.

Mes camarades, camarade Yves, il nous faut préparer le rapport de force, il est temps de réagir, nous ne pouvons plus attendre et discuter sans rien faire, mais pour réagir il nous faut préparer la grève mes camarades il n'y a pas d'autre solution.

Il nous faut partout résister, revendiquer et reconquérir

Vive l'union départementale force ouvrière 49

Vive l'interpro

Mes camarades les territoriaux c'est la santé.



Intervention de Cathy Gadbin pour le SNUDI FO 49

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat Force Ouvrière des Directeurs d'école et des instituteurs, le SNUDI FO 49, syndicat confédéré à la FNEC FP FO.

On vient d'entendre avec les services territoriaux et d'autres services publics que le gouvernement vise bien la casse programmée de tous les services publics et l'École en fait partie, l'École de la République. Le gouvernement au lieu de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour l'École, poursuit la casse de l'École publique! En effet, il n'y a rien de sanitaire dans les décisions de recruter des étudiants en lieu et place de fonctionnaires, des étudiants qui se trouvent catapultés « Professeurs des Écoles » pendant leur deuxième année de Master et le DASEN de nous dire « C'est quand même plus intéressant pour un étudiant de travailler en tant que professeur des écoles plutôt que de travailler à Mac Do! », mais la réalité c'est plutôt que pour le gouvernement c'est quand même bien plus intéressant de faire appel à des étudiants que de recruter des enseignants sous statut à partir de la liste complémentaire. Et le ministre ne s'en cache même pas! Il le dit : « ça coûte bien moins cher ».

Mais c'est pour nous une mise en danger de l'École : comment peut-on accepter que nos élèves, nos enfants se trouvent avec un étudiant comme professeur? C'est purement et simplement dangereux! C'est aussi un mépris envers ce métier que de considérer qu'un étudiant, non formé et qui poursuit ses études, cet étudiant il est en master et en même temps il doit préparer le concours, il a une journée en charge d'une classe. De plus, le gouvernement nous ment quand il dit qu'il y a une crise de la vocation et qu'il n'y aurait pas assez de candidats, pas assez d'enseignants pour nos élèves. J'ai des chiffres : en 4 ans, 3244 admis en moins au CRPE et 3500 étudiants contractuels

recrutés. On a vite compris que l'objectif c'est de transformer les fonctionnaires en contractuels. Et c'est la même chose dans tous les services publics. Selon nous, le responsable on le connaît : le gouvernement a fait le choix de ne pas permettre suffisamment de places au concours, il n'y a donc pas assez d'enseignants pour remplacer nos collègues.

Et pour illustrer, pour assister au congrès aujourd'hui, l'exercice du droit syndical est mis à mal : une collègue présente a eu le message de son directeur de retourner en classe. Nous avons dû alerter la direction Académique mais il va falloir renforcer nos militants.

Je parlais des candidats au concours, il paraît qu'il n'y en a pas assez. Nous, nous en connaissons : deux jeunes personnes qui sont classées 7ème et 8ème sur la liste complémentaire. Dans l'académie de Nantes, ils n'en ont recruté que 6 sur la liste complémentaire. Ces deux jeunes ont fait appel à nous, à Force Ouvrière et aux syndicats de toute l'académie : on a répondu présent le SNUDI FO 49, et la FNEC FP FO 49 soutiennent dans leur combat, Pétition, audience auprès du recteur, on se bat pour qu'elles soient recrutées en lieu et place des étudiants, des contractuels. Il y a une pétition que je pourrai faire circuler si vous le voulez bien.

Nous avons face à nous un gouvernement qui reste sourd face aux revendications pour le moment, et qui poursuit la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique et avance à pas rapides pour obtenir l'autonomie des Écoles.

Cela signifie que les écoles seraient donc des entités indépendantes ou plutôt dépendantes des décisions locales, et dépendantes des budgets qui seraient alloués par les mairies. On parlait tout à l'heure du pouvoir des maires... on est en train de perdre le caractère national de l'École Publique!

La privatisation, elle passe aussi par le transfert de pouvoirs décisionnaires aux collectivités. Pour mener à bien ce projet, la loi Rilhac a été votée, elle va permettre aux municipalités, aux partenaires (parents, entreprises) d'être partie prenante, décisionnaire sur l'École puisque le Conseil d'École devient décisionnaire, peut prendre des décisions... alors que jusque-là, il n'y avait que des avis consultatifs... Le conseil d'école devient le lieu où le directeur devra se soumettre aux décisions qui auront été

prises; on va demander au directeur d'appliquer les décisions qui auront été prises au conseil d'école...

On va vers une école complètement différente de ce qu'on a connu jusque-là : une école indépendante autonome qui va devoir appliquer les décisions prises en conseil d'école. Avoir un directeur qui applique et qui s'en rendre compte, mais quand il transfère à la collègue une demande de l'administration de revenir travailler, et on l'a vu ce matin alors qu'elle a demandé son autorisation d'absence pour assister au congrès : c'est un directeur qui devient le supérieur.

Les collègues savent se mobiliser avec FO à leurs côtés quand il le faut, quand la situation ou les décisions locales l'exigent : Magali a parlé de la mobilisation sur Loire Authion pour obtenir le retour aux 4 jours, et nous avons aussi en cours les combats pour le retour aux 4 jours pour tous sur les écoles de la Ville d'Angers, car les collègues nous le disent quand on leur demande, quand on va les voir : les 4 jours et demi, ça suffit!

Les motions s'écrivent et on va aider les équipes à poursuivre...

Le combat qui a lieu aussi en ce moment avec les AESH, ce sont des personnels qui sont là parce qu'on a des enfants handicapés qu'il faut accueillir et ce n'est pas ce qu'on remet en cause, ce qu'on remet en cause ce sont les moyens qui ne sont pas là, et le fait que ça permet aussi à l'administration de supprimer des classes spécialisées, des structures spécialisées pour ces enfants-là.

Les AESH qui s'organisent avec Force Ouvrière, montent à Paris le 19 octobre prochain : on n'en a pas entendu parler, mais elles seront des centaines voire des milliers à aller voir le ministre, car c'est évidemment là-bas que les décisions se prennent. Elles veulent obtenir un vrai statut, un vrai salaire et un réel métier. Elles dénoncent aussi les PIALS parce que dans la désorganisation des services publics, il y a ça : c'est-à-dire la volonté de mutualiser les personnels pour qu'elles coûtent le moins cher possible. Il faut savoir qu'elles ont un salaire inférieur à 800 euros par mois. On leur demande de s'occuper de plusieurs enfants et cela dégrade leurs conditions de travail.

Alors la méthode, on la connaît : partir des revendications des collègues, aider là où on le peut et partout pour que le gouvernement soit contraint de revoir

ses décisions, pour que des enseignants sous statut soient recrutés et plus des étudiants, pourquoi pas des retraités tant qu'on y est? Ah, certains y pensent déjà et osent le dire! Je remercie par avance l'UD FO 49 et tous les syndicats

qui répondent présents quand on sollicite l'inter pro pour développer la mobilisation et le 5 octobre l'a illustré, on a montré de quoi Force Ouvrière était capable à Angers. Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour un

rassemblement peut-être en préfecture, car le recrutement sous statut c'est une bagarre essentielle pour l'École et le Service Public.

Vive le Syndicat libre et indépendant, vive Force Ouvrière!



Intervention d'Eric Landreau pour le SDAS FO-Maine et Loire.

Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat départemental de l'Action Sociale du Maine-et-Loire qui à l'occasion de son Conseil Syndical du 17 septembre 2021 a adopté ce texte à l'unanimité.

Les camarades du SDAS FO se sont rencontrés à l'occasion de sa dernière Assemblée Générale en avril 2021.

Déjà, à cette époque, la crise sanitaire et ses conséquences imposées par ce gouvernement nous apparaissaient en totale opposition avec les libertés et les droits individuels et collectifs.

Le gouvernement est allé encore plus loin et la réalité, camarades, c'est qu'à partir du 15 octobre 2021 les salariés du secteur sanitaire et médico-social qui ne seront pas vaccinés (2 doses) se verront interdire l'accès à leur poste de travail, c'est déjà le cas depuis la mi-septembre.

Rassurez-vous, ce ne sera qu'une suspension du contrat de travail et pas un licenciement ce qui est encore plus pervers, car, qui dit suspension du contrat de travail, dit l'arrêt du versement de la rémunération, dit impact sur le déroulement de carrière, sur les congés annuels, sur l'acquisition des droits à la retraite. Cela va même créer des bulletins de salaire négatifs pour les salariés concernés, car l'employeur est tenu de poursuivre les cotisations à la mutuelle et la prévoyance.

Finalement nous avons à faire, à terme, à des licenciements déguisés.

Le SDAS FO affirme son opposition au PASS sanitaire, car, si chacun est libre de se faire vacciner, ou pas, cela ne doit pas entraîner des discriminations à l'emploi. Concernant les augmentations de

salaire dans les secteurs couverts par notre fédération, une fois de plus, les négociations avec les syndicats d'employeurs n'ont abouti qu'au versement d'aumônes ne tenant absolument pas compte de la perte du pouvoir d'achat constatée depuis de nombreuses années, les prix flambent ex : le gaz de +10 % au 1er juillet et une hausse de +5,3 % au 1er août, les tarifs réglementés une revalorisation de + 8,7 % au 1er septembre 2021, la spéculation est bien là, mais pas les augmentations salariales.

Quelques exemples :

- ALISFA : Centres sociaux et socioculturels, Associations d'accueil de jeunes enfants, etc. Pas de négociation de la valeur du point depuis 2020 un minimum conventionnel infra-SMIC soit 1582.00 € brut alors que le SMIC est de 1589.00 € brut depuis le 1er octobre.

- Branche de l'Aide de l'accompagnement des Soins et des Services à Domicile 0.21 € d'augmentation de la valeur du point. C'est aussi la même situation pour des salariés relevant de la filière intervention et support (ex : agent à domicile) dont la rémunération infra-SMIC est de 1573.00 €.

- Pour la CCNT66 et les CHRS, la valeur du point a augmenté de seulement 37 centimes d'euro en 20 ans. La dernière augmentation est 0.02cts/€ au 09/06/21.

- Pour la CCNT51, la valeur du point est de 4.447 € au 01/07/2018 depuis rien, le minimum conventionnel se situe en dessous du SMIC soit 1503.00 € alors que le SMIC est de 1589.00 € depuis le 01/10/21. Une prime différentielle est en place pour atteindre le SMIC.

Ces quelques exemples montrent que le secteur social, médico-social n'est plus du tout attractif, car ils se paupérisent année après année.

Cela a pour conséquences des difficultés de recrutement, de plus en plus de démissions, des ruptures conventionnelles.

Au-delà de la rémunération, ce sont

aussi les conditions de travail qui se dégradent, il faut toujours faire plus avec moins et parfois faire face à des « managers » de plus en plus brutaux.

Le rouleau compresseur pour mettre en application les politiques publiques du gouvernement via l'ARS (Agence Régionale de Santé) — le CD (Conseil Départemental) mettent à mal les salariés, la charge de travail est parfois si forte que les salariés préfèrent « jeter l'éponge ».

Le tout inclusif pour les personnes fragiles que nous accompagnons aussi bien pour l'inclusion par le travail (vers l'entreprise) ou bien en milieu scolaire demande de déployer des énergies incommensurables.

Nous devenons des prestataires de service positionnés sur des marchés relayés par des appels à projets (mise en concurrence des établissements) afin de couvrir les offres de service sur un territoire. Mais oui mes camarades je ne vous parle pas de sociétés au rayonnement international, mais bien du secteur social et médico-social.

Lorsque les représentants du personnel interpellent les gestionnaires de nos établissements, leur rhétorique est constante : le manque de moyen des établissements s'explique par des budgets alloués à coût constant dans le cadre d'enveloppes fermées appelées CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen).

De plus en plus souvent, des camarades qui ont un mandat de représentant du personnel et qui n'accompagnent pas la politique des employeurs subissent des pressions, de l'intimidation voir des licenciements.

Le SDAS FO revendique une augmentation conséquente des salaires, des moyens à la hauteur des besoins et des conditions de travail descentes pour l'ensemble des salariés du secteur social et médico-social.

Le combat pour les 183 € pour tous n'est pas terminé, le compte n'y est pas.

Les accords du Ségur de la santé de

juillet 2020 dans le cadre de la mission LAFORCADE fixaient des objectifs.

Concrètement, qu'en ressort-il ? Certains salariés du secteur se voient attribuer les 183 € et pas les autres alors qu'ils travaillent pour le même employeur. Un exemple qui résume une partie de la situation dans un même établissement des salariés relevant des soins [ex. : infirmiers] touche les 183 € et ceux relevant de l'accompagnement [ex. : moniteurs éducateurs] ne touchent pas les 183 €. Je vous laisse présager de l'ambiance de travail entre ces différents professionnels.

Les salariés ne sont pas responsables des décisions de nos ministères, décisions appliquées par les syndicats d'employeurs. Le 29 septembre les fédérations FNASFO, Santé Privé et la CFE-CGC Santé-Sociaux ont enfin été reçu par les représentants du Premier ministre. Ces Fédérations ont réaffirmé entre autres que les 183 € c'est pour tous.

D'autre part pour les employeurs l'obtention des 183 € pour tous devrait se négocier dans le cadre d'une révision des Conventions Collectives. Cela fait plus de 10 ans que les syndicats d'employeurs [ex. : NEXEM] veulent mettre en place une Convention Collective Unique dans le secteur social et médico-social.

NEXEM n'hésite pas à rencontrer des syndicats avec qui ils ont des « affinités » la CFDT et même un syndicat qui n'est pas représentatif dans le secteur l'UNSA en dehors du cadre des négociations paritaires.

Le paritarisme est une fois de plus bafoué et ignoré.

Le gouvernement bafoue une nouvelle fois le paritarisme, car depuis le 5 août 2021, par arrêté ministériel, la fusion de la Convention Collective Nationale de Travail 66/79 et de celle des CHR(S) (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) a été actée malgré l'opposition majoritaire des syndicats représentatifs dans les 2 champs conventionnels.

Le SDASFO revendique l'application des 183 € pour tous les salariés du secteur social et médico-social et s'oppose à toute tentative de mise en place d'une convention collective unique de branche, une augmentation de la valeur du point pour chaque CCNT du secteur et leur amélioration.

Les différentes revendications ont donné lieu à la participation à plusieurs manifestations et rassemblement avec l'UDFO, la Santé privée et notre Fédération Nationale de l'Action Sociale à la fois à Angers et sur Paris.

Je souhaiterais aussi évoquer avec vous la situation du secteur de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

La mainmise du ministre des Solidarités et de la Santé de Monsieur VERAN, dans le cadre des négociations sur les classifications veut imposer des accords interbranches ou inter secteurs (public, privé, lucratif). Comme dans les autres secteurs c'est une volonté politique permanente de baisser le coût du travail.

Le SDAS FO revendique pour ce secteur L'amélioration du taux d'encadrement, une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel pour 5 enfants hors apprentis

• Dénonce l'accueil des enfants en sur-nombre et exige une surface minimale de 7 m² par enfant partout.

• Demande un temps dédié à l'analyse de la pratique

• L'amélioration de la capacité d'accueil des micros crèche

• L'amélioration de la formation et l'accompagnement des professionnels.

• Une revalorisation salariale.

• Le financement de postes de personnels qualifiés à hauteur des besoins.

Dans le même temps un acteur bien connu du Maine et Loire le groupe VyV dénonce les conventions collectives appliquées dans leurs établissements du secteur du sanitaire et du handicap [ex. : CCNT66 et 51] ce groupe n'a nullement besoin de dialogue social puisque la rentabilité est sa seule feuille de route.

Je pense mes camarades que vous avez certainement dû voir au moins une fois de la publicité sur ce groupe, car à lui seul il représente la MGEN [Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale] Harmonie Mutuelle, Harmonie Fonction Publique, CHORUM [prévoyance], la MGEFI mutuelle spécialiste de la Fonction publique, etc.

Les valeurs de ce groupe, c'est :

« Revisiter les systèmes de santé et de protection sociale actuels pour qu'ils répondent mieux aux nouveaux enjeux et soient gage de plus de solidarité »

Belle philosophie de ce groupe que je compléterai par « gages de plus de rentabilité et de profit » à cette vitesse-là nous finirons peut-être tous par travailler pour ce groupe. Bien entendu le SDASFO se mobilisera pour établir le rapport de force afin de préserver les CCNT actuelles contre une CCNT au rabais.

Pour continuer, dans le secteur de la protection de l'enfance et de la petite enfance, la Loi TAQUET ne vise pas à améliorer les moyens nécessaires pour accompagner les jeunes, bien au contraire il remet en cause les missions qui lui sont confiées en articulant des dispositifs alarmants. Dans le Maine et Loire, concernant le secteur de la Protection de l'Enfance l'année 2020 n'a malheureusement pas fait exception,

depuis sa restructuration suite aux appels à projets de 2016-2017.

Les conditions de travail, l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles sont toujours malmenés faute de moyens nécessaires.

Sur les injonctions du Conseil Départemental, les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance bafouent les habilitations de fonctionnement signées en 2017.

La notion de territoire, brandie à l'époque comme un étendard par le Conseil départemental pour rapprocher l'enfant de sa famille, n'est pas respectée, faute de places suffisantes.

Les budgets alloués étant insuffisants, tous les dépassements budgétaires liés aux prises en charge ne sont plus financés par le Conseil départemental qui exige des Associations de se

« Débrouiller » avec leurs fonds propres. Si cette façon de procéder affecte peu les Fondations dont les dons abondent leurs fonds propres, il n'en est pas de même pour les Associations qui n'ont pas les mêmes moyens financiers.

Nous avons indiqué, à l'époque, que les appels à projets avaient été pensés à partir de données statistiques départementales obsolètes concernant notamment le nombre de places par territoire en Maisons d'Enfants à Caractère Sociale, en Foyer d'Action Educative, en Service Extérieur, en Placements Educatifs à Domicile, en Pouponnière.

Malgré une autorisation de fonctionnement octroyée à partir des chiffres du Conseil Départemental, celui-ci décide sans vergogne de la fermeture de la Pouponnière « Pimloo » alors même que sa capacité d'accueil est déjà dépassée [14 enfants pour 12 places]. Le secteur de la Protection de l'Enfance du Conseil Départemental du Maine-et-Loire, avec son Président, a décidé de cesser de financer la structure, sous prétexte qu'il y aurait trop de places de pouponnières dans le département.

Les nouveaux membres Conseil Départemental ont commencé à rencontrer les professionnels du secteur (état des lieux) nous prendrons acte de leurs engagements et demanderont des comptes. Le SDASFO attend un signal fort, des budgets pérennes et des moyens suffisants pour permettre d'accompagner les jeunes.

La réforme des retraites est toujours d'actualité pour ce gouvernement accompagné par le MEDEF. L'allongement de la durée de cotisation et la retraite par points « on n'en veut pas ». Le SDASFO revendique la retraite par répartition.

La pauvreté, la baisse des embauches et les licenciements ont explosé, en 2021 se serait 200.000 emplois supplé-

mentaires qui vont disparaître. Le SDAS FO défend et exige que les populations les plus touchées soient aidées par des mesures complémentaires et supplémentaires [ex:RSA-Jeunes]. Les entreprises bénéficient des aides de l'état le « quoi qu'il en coûte » c'est plus de 400 mds durant cette période et 50 M€ par an depuis de nombreuses années et sans contrepartie, c'est bien nous qui devons payer.

Entre avril et juin 2021, les dividendes

ont progressé de 26 % par rapport à la même période de l'année dernière, et ont atteint la somme totale de 471,7 milliards de dollars au niveau mondial (sources le Figaro économique). Mes chers camarades le monde d'avant est bien présent!

Et je finirai par vous citer quelques extraits d'un article de l'info militante à l'occasion de la COP21. L'évolution climatique, la protection de l'environnement et le monde du travail et des droits sociaux sont indissociables, car non seu-

lement « il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte », mais par ailleurs une planète plus saine ne peut être qu'une planète plus juste. Espérons que La COP26 entend ces quelques revendications portées par notre Confédération

Merci à Anne Marie et Jacques pour leurs disponibilités toutes ces années
Vive l'UDFO-Vive la Confédération Générale du Travail FO.

Intervention d'Emmanuel Dubourg - Davy et Ludovic Camus pour le CHU d'Angers



Emmanuel

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat Force Ouvrière du CHU d'Angers et sa délégation d'une trentaine de camarades présents ici pour ce congrès...

Nous voterons le rapport moral et d'activité présenté tout à l'heure par Catherine et avant d'aller plus loin remercier Catherine, les membres du bureau, de la CA et tous les camarades qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et la tenue de ce congrès aujourd'hui...
MERCIA TOUS

PLAISIR DE SE RÉUNIR ENFIN après un report... c'est finalement non pas un congrès estival, mais un congrès de rentrée, studieux même à en juger des nombreuses interventions des camarades aujourd'hui, et la présence notable de notre camarade secrétaire général de la confédération que je profite de saluer!

Un congrès qui je l'espère et j'en suis sûr va nous faire du bien à tous et nous booster pour les bagarres qui nous attendent, car elles sont de taille MC!

Car il s'en est passé des choses depuis ces 3 dernières années...

Ne pas dire que ce CONGRES se tienne

dans un CONTEXTE HABITUEL, c'est le moins qu'on puisse dire!

Face à un gouvernement qui tape comme un sourd, si on regarde un peu dans le rétroviseur juste avant Covid, depuis la tentative de contre-réforme des retraites qui nous avait tous unis dans les manifestations et l'organisation de la riposte interprofessionnelle... défense de nos caisses, la défense de notre système de retraite tel que nous le connaissons aujourd'hui...

Un Gouvernement qui a décidé de profiter des « vertus de la crise » comme cela avait été dit lors des universités d'été du MEDEF... il est vrai que cette période de crise sanitaire >2 ans aura été l'occasion pour eux d'aller à un niveau jamais atteint auparavant!

— Loi sécurité globale que nous avons combattue, dans l'interprofessionnelle,

— État d'urgence déclaré en mars 2020 toujours pas levé aujourd'hui (et on parle de la prorogation du pass jusqu'au 31/07/2022 MC!!!)... souvenons nous des 3 décrets autorisant le fichage Gend& PN... obédiences religieuses, orientations sexuelles, syndicales MC!!

— Les Milliards déversés dans l'économie et les grandes entreprises qui dans le même temps ont profité de l'aubaine pour mener à bien de vastes plans dits de sauvegarde de l'emploi, licenciant par milliers... et dérèglementant à tout va...

— Et plus récemment le niveau le plus hallucinant est atteint avec la loi du 5/08 dite très cyniquement « gestion de la crise sanitaire » avec l'extension du pass sanitaire et l'obligation vaccinale que Macron a mis en place avec la complicité de son ministre de la santé, Olivier VERAN : ce pass sanitaire, nous l'avons

combattu dans l'interprofessionnel les samedi après-midi avec ces rassemblements spontanés comme l'indiquait Magalie tout à l'heure!

Rappelons-le, la loi 5/08 est brûlante d'actualité, car la 2de date butoir arrive dans quelques jours : samedi 15 octobre et plus aucune tolérance ne sera accordée pour les Hospitaliers non vaccinés... plus aucune tolérance CAD que tout collègue non vacciné sera mis dehors et privé de salaire MC! Une honte!

Après avoir applaudi pendant des mois à 20 h les professionnels de santé, les hospitaliers, après avoir promis des lendemains qui chantent :

Alors aujourd'hui,

— Non content de ne pas rouvrir les lits,
— De ne pas embaucher massivement médecins et paramédicaux,

— De ne pas décupler nos capacités de formations de médecins, d'anesthésistes, d'infirmiers, d'aides-soignants...

— Non content de ne rien faire de tout ça : MACRON et VERAN viennent de prendre la décision la plus hallucinante des dernières décennies qu'ils osent appeler « mesure sanitaire » : ils vident les hôpitaux de leurs professionnels!!! Médecins, Soignants, Administratifs, Techniciens, Ouvriers,

Au total 24 000 collègues suspendus dans les établissements de santé!

Qu'est que cela a de sanitaire, mes camarades, de dégager des collègues? Je vous le demande?

Au CHU ANGERS, une soixantaine d'hospitaliers se font ainsi dégager de leurs services et sont privés de salaire, même lors d'une sanction disciplinaire pour faute grave, la suspension est conservatoire dans la FPH!!!

Jamais on n'avait vécu ça dans l'hospitalière!

L'ampleur de l'attaque contre les collègues, contre le statut de la FP est sans précédent!

Quel syndicaliste peut aujourd'hui accepter qu'un seul collègue soit suspendu aujourd'hui?!?

Qu'on se mette d'accord mes camarades : le problème ce n'est pas le collègue qui n'est pas vacciné

Le problème c'est le collègue qui n'est pas recruté!!!

Dans une période où selon l'estimation de notre Fédération, 1800 lits d'hospitalisation conventionnelle ont été fermés depuis 2020,

Dans une période où les seules solutions face au sous-effectif sont de continuer de fermer des lits, des unités entières, et même des pans entiers d'hôpitaux : l'exemple de l'hôpital du Baillou – le pôle Santé Sarthe et Loire — qui fait les grands titres aujourd'hui dans la presse — où la mise en place de la loi RIST menace de fermeture imminente (fin octobre) les urgences, la mater, les blocs et les soins continus FAUTE de recrutement de médecins!

Alors mes camarades; les chiffres officiels (DREES) sont finalement tombés!! on était loin du compte :

Au total, ce sont 5700 lits Hospit Conv. qui ont été fermés en 2020!

Hallucinant dans un contexte de pandémie internationale où l'on s'est aperçu que l'on manquait de lits partout pour prendre en charge les patients COVID et non COVID!!!

C'EST CRIMINEL DE FAIRE CA mes camarades!!

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons! CRIMINEL! Comme il y a maintenant 2 ans, où l'on envoyait les collègues travailler sans aucune protection, et que l'on instaurait le tri des patients, FAUTE DE LITS! CRIMINEL!

1 seul chiffre et pas des moindres : >1 million d'interventions chirurgicales dé-

programmées depuis 2020!

Alors tout le monde l'a compris : nous sommes face à un gouvernement qui avance sans siller, droit dans ses bottes avec un objectif clair; détruire l'hôpital public, détruire la sécurité sociale et détruire la garantie de l'accès aux soins pour tous!

Va-t-on les laisser faire mes camarades?

Va-t-on laisser détruire l'hôpital public?

Il en est HORS DE QUESTION mes camarades!!!

NOUS DEMANDONS LA RÉINTÉGRATION SANS DÉLAI (résolution du congrès FO SPS il y a quelques semaines que présidait le camarade Didier BIRIG, secrétaire fédéral!)

Pour la réouverture des lits, pour les créations des postes, Pour le dégel du point d'indice, Pour l'extension du Segur à ceux qui en sont encore privés; Pour l'augmentation des grilles de salaires de tous les exclus du Segur (je pense ici aux admin, ASH, AEQ, aux ambulanciers... Pour la titularisation de tous les contractuels!).

Pour tout cela, nous nous battons!

Car la question des lits et des effectifs, c'est la question de TOUS les salariés!

C'est la question de la défense de la sécurité sociale! comme l'a dit le camarade Fred tout à l'heure, « la sécu de Macron/Véran, on n'en veut pas!!! »

Et comme à Mayenne samedi dernier, dans l'interprofessionnel nous combattons ce gouvernement et ses mesures destructrices! ils étaient 4000 à manifester aux coté des élus, de la population et d'associations... pour dire NON à la fermeture de la chirurgie et des soins continus!

Dans l'interpro nous défendrons l'accès aux soins pour tous et pas à la carte, en fonction d'un QR code, d'une mutuelle, ou selon la disponibilité de tel ou tel bloc ou tel ou tel services!

Ce n'est plus possible d'accepter ça!

La question de l'interprofessionnel, nous y sommes très attachés sous plu-

sieurs aspects :

— dans la participation aux rassemblements, grèves et mobilisations de tous secteurs, l

— le renforcement des cortèges,

— dans le renforcement de l'équipe de l'UD également et l'attribution d'un mi-temps qui augmentera très bientôt à 70 % d'un camarade du CHU, Vincent ou « camarade JOUANNEAU » ici présent!

Et comme lors de la manif du 5 octobre à Angers à l'appel de notre confédération, dans un cortège puissant et revendicatif, notre syndicat sera présent dans les bagarres à venir, aux côtés des camarades du privé, pour stopper cette casse organisée, ce chaos délibéré dans lequel ce gouvernement nous plonge progressivement!

Alors poursuivons le développement de la syndicalisation qui, comme l'a dit Catherine, progresse considérablement dans les différents syndicats que compte notre Union Départementale!

Mobilisons nos collègues dans nos établissements, dans nos structures, nos entreprises, Organisons des réunions du personnel, AG pour poser les revendications dans chaque secteur mes camarades!

Et comme les ambulanciers, comme les sages-femmes, comme les camarades du groupe VYV3 dans la manifestation du 5 octobre dernier à Angers, qui se sont retrouvés sur les revendications

—... se sont reconnus dans cet appel à la grève interprofessionnel, sur la base de leur bagarre spécifique, ils ont saisi de manière très concrète la puissance du « tous ensemble »

—... et la nécessaire unité autour des revendications, condition essentielle pour élargir le rapport de force

—... et enfin, faire reculer ce gouvernement MC!!!

VIVE le syndicalisme libre et indépendant. VIVE l'Union Départementale FO 49. VIVE la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE!

Ludovic

Grève des Ambulanciers du CHU : Unité et détermination pour la revalorisation de leur salaire et l'obtention du statut de soignant!!!

Depuis des années, les missions des ambulanciers au CHU d'Angers cessent d'augmenter.

Leur salaire lui, ne suit pas.. Ils assurent quotidiennement la mission de transports de patients au sein du CHU comme vers l'extérieur. Ils sont un maillon de la chaîne du soin. Pourtant, ils ne sont pas considérés comme des soignants. Ils n'ont pas non plus le salaire

qui va avec. Depuis des années les missions et tâches qui leurs sont confiées ne cessent de croître : régulation, transport funéraire, transport bariatrique... Pourtant, la direction de l'établissement refuse de leur accorder les primes qui vont avec ses missions.

Toutes les nuits, tous les week-ends tous les jours fériés, leurs missions sont quasiment toutes en lien avec les urgences, la direction refuse de leur donner la prime des urgences!

Durant plusieurs mois, Force Ouvrière a tenté de négocier avec la direction sur

les revendications locales. Devant l'absence de réponse favorable et le refus d'étudier les pistes proposées par FO les ambulanciers ont voté la grève au mois de Mars.

Organisés en comité de grève, élu avec le syndicat FO, durant plusieurs semaines ils ont tenu le piquet de grève chaque vendredi. Devant les pertes seiches de salaire et pour poursuivre leur grève, ils ont mis en place une caisse de grève. l'UD FO et plusieurs syndicats FO (CHU, le syndicat de la santé privée, syndicat des OSDD, territoriaux

des petites communes...) ont participé à la cagnotte en ligne ce qui a particulièrement été apprécié par les grévistes et les camarades ambulanciers.

Depuis le 1er juillet, les ambulanciers internes soutenus depuis des mois par FO ont été rejoints par les ambulanciers du SMUR et le syndicat SUD dans le cadre d'un mouvement de grève qui s'est étendu dans de très nombreux établissements de santé. La grève a été reconduite tout l'été avec des actions toutes les semaines aux entrées du CHU pour les revendications locales et désormais pour l'accès à la catégorie B pour terre reconnu comme soignant et revalorisé sur les grilles des aides-soignants.

Si des revendications nationales existent, les Ambulanciers ne veulent pas lâcher :

localement la direction peut revaloriser

les salaires par l'accès à la NBI, la prime Buzyn...

Nationalement le ministre VERAN a décidé d'exclure les ambulanciers des revalorisations des grilles de salaire suite au SEGUR. Là encore, c'est inacceptable pour nos collègues qui font partie intégrante de la chaîne du soin, mais ne sont toujours pas reconnus comme des soignants.

Les ambulanciers en grève dans les centres hospitaliers ont envoyé durant l'été des centaines de courriers rappelant leurs revendications communes ont été envoyés au ministre VERAN. Il doit décider de l'accès à la catégorie B pour tous les ambulanciers hospitaliers et ainsi les reconnaître comme des soignants!

C'est pour toutes ces raisons et parce que la détermination reste intacte, nos

collègues ont voté la poursuite de la grève et appellent à une visio nationale des ambulanciers hospitaliers pour mettre à diction la proposition suivante : Veran ne nous répond pas, nous proposons de tous monter à Paris au Ministère pour nos revendications!! » À l'heure où cet article est écrit, 20 établissements avec leurs représentants syndicaux ont fait savoir qu'ils seraient présents.



Intervention de Rodolphe Bouclé pour la Ville d'Angers ALM et le CCAS

Je vous apporte le salut fraternel des territoriaux de la ville d'Angers d'ALM et du CCAS

Depuis mars 2020, on nous matraque à coup de responsabilités individuelles!

Je suis responsable de mon autorisation de sortie

Je suis responsable de la propagation du virus qui engorge les urgences

Je suis responsable de vérifier le pass de mon voisin

Et aujourd'hui mes camarades,

JE SUIS RESPONSABLE DE MA SUSPENSION

C'est INACCEPTABLE!!

Rendons à Macron ce qui est à Macron! SA RESPONSABILITÉ

Celle de nous imposer des lois sous couvert d'un état d'urgence qui, Aujourd'hui, n'a d'urgent que la fin de son mandat.

Macron et son gouvernement sont responsables, alors bien sûr pas du COVID

Ils sont responsables du Confinement

Ils sont responsables de la suppression

de milliers de lits y compris pendant l'état d'urgence

Et ils sont responsables de l'application du pass sanitaire et des conséquences pour les salariés!

N'oublions pas la promesse électorale de Macron en 2017, 120 000 postes de fonctionnaires en moins dont 50 000 dans la fonction d'état et 70 000 dans la territoriale

À la ville d'Angers, nous avons aussi notre responsable : M. Béchu

Et là tout va bien les camarades,

L'application de la loi Dussopt d'août 2019 ne s'est pas fait attendre.

En novembre 2019, tout l'éclairage public et les feux de la ville passent dans les mains d'ENGIE sur 18 agents, 9 sont soit partis, soit reclassés. Les 9 autres sont restés, mais pour travailler en binôme avec Engie.

Aujourd'hui la privatisation bat son plein, et la Dppj, par manque de personnel demande une rallonge de 150 000 € sur le budget privatisation... Combien d'ETP pour cette somme?

La bagarre contre les 1607 h a déjà commencé chez les maîtres-nageurs en grève illimitée depuis juillet... qui n'ont eu qu'une seule réponse de la part de M. le maire : « s'ils ne veulent pas faire 1607 H alors je lancerai un projet de privatisation d'Aqua Vita au prochain conseil municipal »

Une volonté d'imposer sa vision sans dialogue. Est-ce réellement une surprise?

Avec un maire président qui signe, avec 300 maires, une tribune saluant le courage de Macron de prendre toutes ces mesures face à la situation actuelle.

300 maires sur 35 000, voilà encore un bel exemple de cette majorité minoritaire...

Et puis il y a son association qu'il a créée : la République des maires

Le nom de son association, nous en dit beaucoup sur sa vision de l'avenir... Un État qui se déleste de son engagement en accordant un plus grand pouvoir aux maires.

Nous ne devons pas transformer la République française en une multitude de provinces de Maires à l'américaine.

Là, je reviens sur la loi de TFP, le STATUT n'est pas juste la protection d'un emploi à vie...

C'est la neutralité des agents pour le service public

C'est la sécurité face aux élus qui se succèdent... L'augmentation des cdd, les privatisations et les détachements d'office, sont autant d'outils qu'ils ont à leur portée pour supprimer le statut, casser nos services publics et faire sortir ceux qui en sont les garants

Nous les agents!!!

La loi de TFP efface tous les accords syn-

dicaux de chaque collectivité
Elle balaie d'un revers de main le travail
de nos camarades il y 10 ans
1607H, Congés, NOUS NE NÉGOCIE-
RONS PAS DE COMPENSATION!
Il faut se souvenir des fondamentaux
1 revendication est 1 condition de travail

La somme de nos conditions de travail
est nos conditions de vie
Aujourd'hui Oui je suis responsable
Je suis responsable de les regarder faire
Ou je porte des revendications
Augmentation du point d'indice, aug-
mentation des effectifs, réintégration
des agents suspendus

Portons nos revendications avec Force
Ouvrière, seul syndicat libre et indépen-
dant, fidèle à la charte d'Amiens
Pour conserver et améliorer nos condi-
tions de vie
Vive L'UD FO 49
Vive La CGT Force Ouvrière



Intervention de Brigitte Molines pour l'EHPAD de Maulévrier

Chers camarades je vous apporte le
salut fraternel des agents de l'EHPAD
de Maulévrier comme dans tous les
établissements le covid a laissé des
traces fatigue ras-le-bol détériora-
tion des conditions de travail voir
démission disponibilité sans parler
de l'augmentation de l'absentéisme
d'autant plus qu'après les applau-
dissements les honneurs c'est main-
tenant l'obligation vaccinale et les

suspensions sans salaire inaccep-
table nous exigeons la réintégration
de nos collègues avec salaire malgré
les avancées considérables du Ségur
obtenu tout de suite par les mobili-
sations massives et successives, mais
malheureusement pas pour tous il
reste des exclus nous constatons aus-
si dans les EHPAD que les directions
recrutent de plus en plus de contrac-
tuels dans certains établissements
on a jusqu'à 50 % de l'effectif qui
est contractuel ce qui veut dire pour
eux pas de revalorisation des grilles
Ségur pas de prime de service et sa-
laire sur les bases des grilles de 2016
Le GDF eau a lancé une pétition pour
la mise en stage de tous les contrac-
tuels sur poste on a de plus en de plus
en plus de mal à recruter, mais au vu
des conditions de travail actuelles il
ne faut pas se poser de questions
Tant que les conditions de travail ne

se seront pas améliorées, tant que
les effectifs ne seront pas en nombre
ceux en place épuisée finiront par
partir. Nous avons de plus en plus
de départs en usine de reconversion
professionnelle la santé n'attire plus
ce ne sont pas les 10 000 postes an-
noncés par le gouvernement qui
vont améliorer l'existant.
Alors oui nous avons encore de
grands combats à mener si nous vou-
lons préserver et améliorer les capa-
cités de prise en charge de nos aînés
avec du personnel en nombre bien
formé et bien payé.
Nul doute qu'avec l'ensemble de nos
syndicats de l'UD de la fédé et de la
Confédération nous pourrions enfin
obtenir satisfaction
Vive FO, Vive l'UD FO 49
Merci mes camarades



Interventions de Bernard Dessables pour l'Association FO Consommateurs

Bonjour à toutes et à tous l'A.F.O.C
49 Association Force Ouvrière des
Consommateurs est toujours active
elle défend les salariés, les retraités,
même les artisans c'est-à-dire toute
la population.
Un rappel lors des élections des re-
présentants des locataires au sein

des conseils d'administration des
bailleurs sociaux pour l'A.F.O.C il y a
eu un siège à Angers Loire habitat
par Françoise ROCHETTE, un siège à
la SOCLOVA par Martine BERTRAND,
un siège à Saumur Habitat par Ber-
nadette BUTTY et malheureusement
nous avons perdu le siège à PODELI-
HA dû à l'apport d'une nouvelle liste
présentée par le DAL (droit au loge-
ment) qui a bénéficié de la moitié
des voix que l'A.F.O.C avait obtenues
lors de la précédente élection et ceci
est vraiment regrettable, car l'A.F.O.C
était très active.
C'est dommage, car depuis le 1er
janvier 2021 PODELIHA a changé sa

stratégie concernant en particulier
la prestation d'entretien et de net-
toyage des parties communes des
bâtiments et l'A.F.O.C est très sollici-
tée par les locataires pour intervenir
auprès du bailleur, ce qui est fait. Par
exemple le bâtiment de la rue de Bel-
gique dont la prestation, assurée par
PODELIHA auparavant, s'est vraiment
dégradée et n'est même parfois pas
assurée par le prestataire ATMOS.
Suite à sa seule intervention, l'A.F.O.C
a obtenu une compensation finan-
cière lors de la régularisation de la
provision charges collectives. Aussi
l'A.F.O.C est intervenant pour un site
sur Belle Beille, car par exemple le re-

présentant locataire CGT-INDECOSA au conseil d'administration de PODELIHA n'a pas agi.

Donc, comme le renouvellement des représentants des locataires est fixé en décembre 2022, je fais appel dès aujourd'hui aux candidatures, car il faut être prêt à temps pour assurer la représentation de l'A.F.O.C et d'assurer la défense des locataires. Par exemple, l'A.F.O.C a réussi la mise en place d'une commission de contrôle des charges collectives qui permet parfois de rétablir des réajustements financiers au bénéfice des locataires. À savoir que les candidats doivent être locataires.

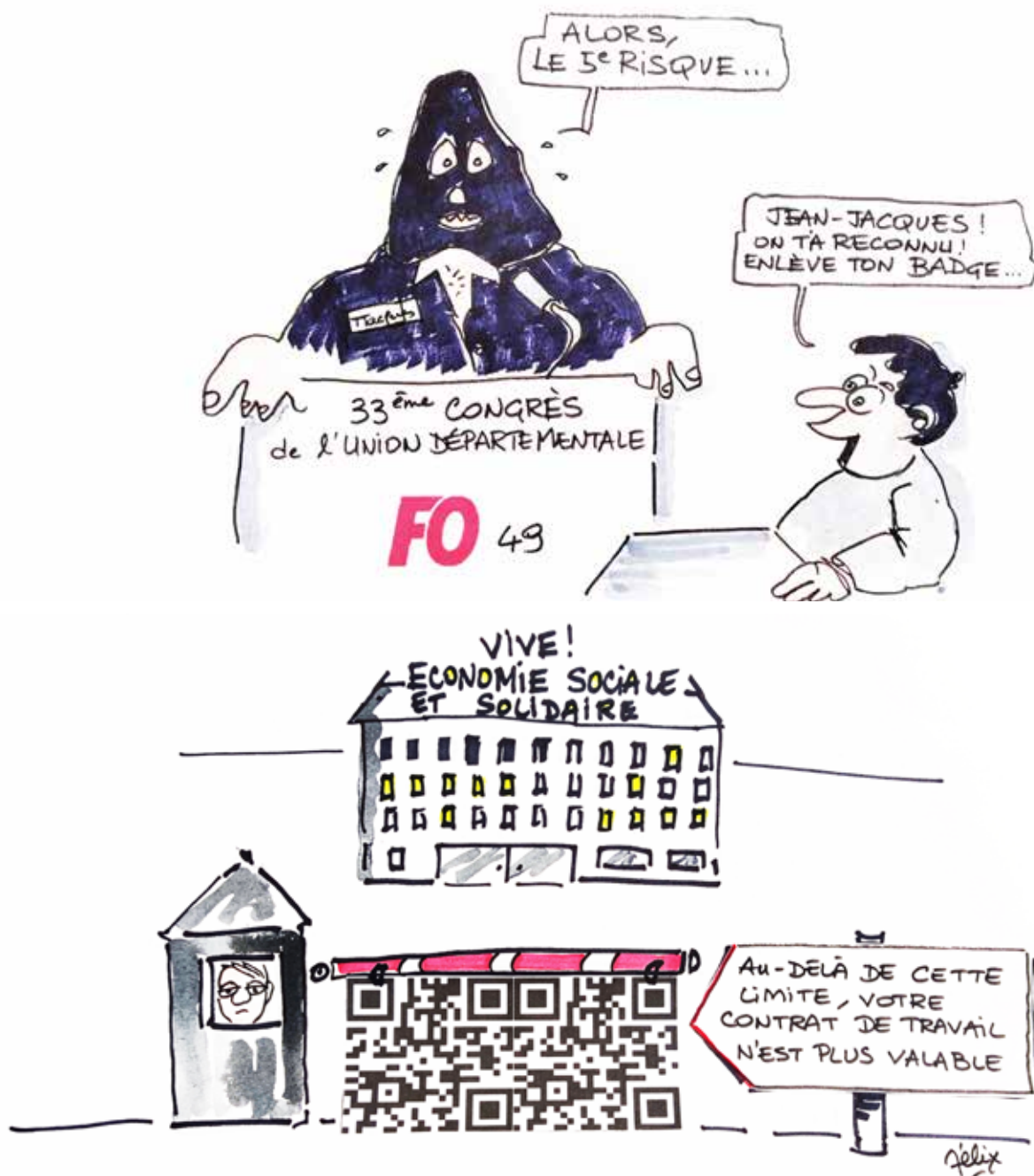
L'A.F.O.C a traité des litiges pour des cautions de location pas restituées, des contrats téléphoniques, des contrats d'énergie (électricité par

exemple). Par contre je vous mets en garde sur les contrats et achats réalisés sur internet, car en cas de problème avec certains commerces il n'y a pas de contact possible par téléphone et courrier postal uniquement par internet. Ceci est vraiment une importante difficulté pour traiter les litiges. Je regrette l'absence de Yves VEYRIER à la tribune, car l'A.F.O.C défendant les consommateurs, j'attire l'attention de la confédération FORCE OUVRIERE sur les dépassements d'honoraires excessifs surtout lors d'interventions chirurgicales voir des 1000 €, 1500 € et plus. Ceci est inacceptable, car lorsque l'on manifeste pour obtenir 183 € brut pour le personnel soignant, pendant ce temps-là les chirurgiens, par exemple, s'enrichissent sur le dos des patients qui sont des consom-

mateurs. Parfois le praticien sollicite le patient pour financer le dépassement à concurrence du montant pris en charge par la mutuelle santé, mais la mutuelle santé c'est encore nous consommateurs qui finançons la mutuelle santé et que le personnel soignant de base payé au moindre coût. Des personnes et en particulier des retraités ne peuvent pas se faire soigner au mieux à cause de ce dépassement d'honoraires abusif. Ceci est vraiment inadmissible et il faut que la confédération agisse sur ce point, car il n'y a qu'un seul recours possible qui est auprès de l'ordre médical, donc pas fiable.

Donc, n'oubliez pas de proposer des candidatures pour les élections des représentants des locataires.

Bon courage



FO 49

UD FO Maine et Loire

33^e CONGRÈS de l'UD cgt-FO de MAINE-ET-LOIRE

Segré-en-Anjou-Bleu

